

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEINEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Université Abderrahmane Mira de Bejaia

Faculté des Sciences Humaines et Sociales

Département de sociologie

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de master en sociologie

Option

Sociologie de la santé

Thème

**INTEGRATION SOCIALE ET ACCESSIBILITÉ PRATIQUE
DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS DE L'UNIVERSITÉ DE
BEJAIA**

Présenté par :

- NABTI Hakima

Soutenu le : 03 juin 2018 devant le jury compose de :

Présidente Mme MANSEUR Naima

Examinatrice Dr LANANE Massika

Rapporteur Dr BERRETIMA Abdelhalim

Membre invité Dr BOURAOUI Kamel

Encadré par :

- Dr BERRETIMA Abdelhalim

Promotion juin 2018

Remerciements

Je remercie dieu le tout puissant qui m'a procuré : volonté et patience pour mener à terme ce modeste travail.

Mes profonds remerciements s'adressent, en premier lieu au docteur Berretima Abdelhalim pour avoir accepté de m'encadrer et aussi pour sa disponibilité, ses conseils et ses recommandations.

Je tiens à remercier chacun des membres du jury pour avoir fait l'honneur d'examiner et d'évaluer notre travail.

Mes remerciements les plus sincères s'adressent à tout le personnel de l'université Abderrahmane Mira de Bejaia en particulier le corps enseignant du département des sciences humaines et sociales sans oublier tout le personnel de la bibliothèque d'Aboudaou pour leur sympathie et leur disponibilité.

Je tiens également à remercier : Docteur Bouraoui Kamel et tout le personnel de la CASAM de l'université de Bejaia.

A toutes ces personnes, sincèrement : Merci !

HAKIMA. N

Dédicace :

A mes parents,

A mes chers deux frères et mes sœurs,

A toute ma famille,

Et a tous mes amis (es).

HAKIMA.N

La liste des abréviations :

- UNESCO:** United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.
- CNCPPDH :** Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits De l'Homme.
- UMEI :** Universités du Maghreb l'Enseignement Inclusif.
- CASAM :** Cellule d'Accompagnement, de Sensibilisation, d'Appui et de Médiation.

La liste des tableaux

II-1	Population d'enquête.....	25
II-2	Caractéristiques des étudiants handicapés participant à la recherche.....	26
II-3	Le personnel de la cellule.....	26

Sommaire

SOMMAIRE

- La liste des abréviations
- La liste des tableaux

Introduction générale.....	01
----------------------------	----

Première partie

Partie théorique et méthodologique de la recherche :

Chapitre I : problématisation de l'objet.

Introduction:.....	05
I-1. Les raisons du choix du thème.....	05
I-2. Les objectifs de la recherche.....	06
I-3. Les études antérieures	07
I-4. La problématique de la recherche.....	14
I-5. Les hypothèses de la recherche.....	17
I-6. Les définitions des concepts.....	18
Conclusion	22

Chapitre II : Méthodologie et techniques de recherche.

Introduction.....	24
II-1. Présentation de l'organisme d'accueil.....	24
II-2. La population mère.....	25
II-3. La population d'enquête.....	25
II-4. Les caractéristiques de la population d'enquête.....	26
II-5. Echantillonnage.....	27
II-6. La taille de l'échantillon.....	27
II-7. La pré-enquête.....	27
II-8. La méthode appliquée.....	28
II-9. Les techniques utilisées.....	29
II-10. Guide d'entretien.....	30
II-11. Déroulement des entretiens.....	31
II-12. Les avantages de l'enquête et les difficultés rencontrées.....	31
Conclusion.....	32

Deuxième partie

Partie pratique : Analyse et interprétation des résultats.

Chapitre III : Les différentes missions de la CASAM.

Introduction :.....	35
III-1. Les missions du service d'accueil des étudiants handicapés.....	35
III-2. La prise en charge socio-médicale et psychologique des étudiants handicapés.....	40
Conclusion.....	59

Chapitre IV : La formation pédagogique, et les réponses de l'université aux situations des étudiants handicapés.

Introduction :.....	62
IV-1. La formation pédagogique des étudiants handicapés.....	62
IV-2. Les réponses de l'université aux situations des étudiants handicapés.....	69
Conclusion.....	81
La vérification des hypothèses.....	82

Conclusion générale.....	84
---------------------------------	-----------

Références bibliographiques

Annexes :

- Guide d'entretien.
- Recueil des lois réglementaires des handicapés.

Chapitre I : les apports de la sociologie sur la définition de la notion handicap.

Section 01 : les apports de la sociologie sur la définition de la notion handicap.....

1. Comment les personnes handicapées sont représentées dans la société.....

2. La classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps
de l'organisation mondiale de la santé (OMS).....

2.1 Le model individuel.....

2.2 Le model sociale : un nouveau cadre pour penser le handicap.....

a)- le model environnemental.....

b)- le model des droits de l'homme.....

3. Notion d'intégration, ses réalités et les façons d'appréhender ce terme....

4. Regard sur la tension entre grandir et devenir quelqu'un, entre éducation et
Intégration.....

5. Participation sociale des personnes handicapées.....

Section 02 : Le nouveau cadre législatif et réglementaire.....

1. Les nouvelles dispositions législatives et réglementaires.....

2. Politique cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap à l'Université.....

3. Un état des lieux qui met en lumière des obstacles à l'intégration des élèves handicapés

Section 03 : une nouvelle approche du handicap.....

1. Fonctionnement et handicap.....

2. Facteurs contextuels.....

Conclusion

Chapitre II : L'accessibilité aux locaux : « de la règle à l'usage ».

Section 01 : L'accessibilité aux locaux : « de la règle à l'usage ».....

1. L'accessibilité aux savoirs

2. L'accessibilité des services de communication.....

3. Les préconisations.....

Section 02 : Prendre en compte la personne handicapée.....

1. L'accessibilité, un impératif de droit pour l'enseignement supérieur.....

2. Les besoins spécifiques des étudiants handicapés.....

3. Les attentes des étudiants handicapés.....

Section 03 : La vie étudiante.....

1. Sport et handicap.....

2. Activités culturelles et citoyennes.....

3. Mobilité internationale.....

Conclusion

Partie pratique

1- Identification du terrain de recherche.....58

2-	L'enquête finale.....	58
3-	Analyse et interprétation des données recueillis.....	67
II.	Synthèse des résultats obtenus.....	78

Conclusion générale

Liste bibliographique

Les annexes

Dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de fin de cycle, il nous est agréable de vous présenter avec beaucoup d'humilité ce travail de recherche qui s'intitule « *Intégration sociale et accessibilité pratique des étudiants handicapés de l'université de Bejaia* ».

Notre étude se propose d'être le fruit d'un travail d'observation, de lecture et d'interprétation, auquel nous nous sommes livrées visant la collecte des informations et l'analyse des données.

Notre travail se résume en réflexion autour de questions que nous nous sommes posées sur l'intégration sociale et l'accessibilité pratique des étudiants handicapés de l'université de Bejaia. Nous avons montré beaucoup d'intérêt pour ce travail qui était autrefois marqué par des problèmes divers. Cela passera par la création d'emplois productifs et par le renforcement de l'intégration sociale des couches défavorisées.

Dans cette logique, notre pays célèbre chaque 14 du mois de mars la journée nationale d'une catégorie de la population handicapée. Une occasion pour chacun de nous d'évoquer les souffrances vécues par cette population qui s'estime victime d'une situation de désavantage, et dans laquelle la société a une part de responsabilité par conviction que l'handicap ne résulte pas uniquement des déficiences physiques de la personne, mais aussi de sa conjugaison avec les caractéristiques inadaptées d'un environnement donné.

Dès lors, l'État s'est engagé à assurer le bien-être de tous les Algériens, où il considère la protection et la promotion des personnes handicapées comme une priorité de son action pour l'intégration et l'insertion sociale de ces personnes précaires, et appelle à l'élimination de toutes les formes de discrimination et leur prise en charge.

Devant la nécessité d'apporter des remèdes à cette situation, nous avons assisté à l'émergence de nouvelles perspectives théoriques. Celles-ci préconisent un nouveau type de développement, qui passe par la participation de toutes les couches sociales sans exclusion aucune.

Notre étude vise, à travers une analyse à montrer la nécessité des actions cumulées et adaptées aux réalités, tout en laissant une place d'intégration sociale en matière d'accessibilité pratique des étudiants handicapés.

Notre analyse porte sur le rôle et les éventuels liens entre la formation, les représentations sociales, et l'accessibilité des étudiants handicapés de l'université de Bejaia. Que ce présent travail est devisé en deux parties : la partie du cadre théorique et méthodologique, et la partie du cadre pratique.

Dans le cadre théorique et méthodologique, il y a deux chapitres : le premier chapitre est exclusivement théorique, il abordera les raisons et les objectifs du choix du thème, les études antérieures, sans oublier la problématique, les hypothèses, et la définition des concepts. Au second degré, nous avons le chapitre méthodologique, dans ce dernier, nous allons parler de l'ensemble des outils méthodologiques : méthodes et techniques utilisées lors de la collecte des données sur le terrain.

Quant à la deuxième partie, présentera l'interprétation et l'analyse des données collectées lors de notre enquête de terrain.

Notre stage, au sein de la Cellule d'accompagnement de l'université de Bejaia, s'est articulé autour d'une part, une mission d'accueil et d'accompagnement d'étudiants handicapés comprenant, dans sa partie technique et pédagogique, la mise en place de matériels et logiciels adaptés pour compenser les besoins pédagogiques des étudiants handicapés, la recherche de solutions techniques répondant à leurs besoins (y compris pour le passage des examens), leur encadrement et leur formation, toujours en fonction de leurs besoins.

Dans la partie accueil de l'étudiant handicapé, une mission auprès de ses étudiants consiste, une écoute psychologique, un soutien et des conseils d'orientation. Et d'autre part, concernant l'étude des moyens pour faciliter les déplacements et l'accessibilité.

La formation pédagogique des étudiants handicapés favoriserait-elle leur intégration sociale ? La méthodologie utilisée a pour principe d'élaborer une accessibilité aux besoins des étudiants, leurs possibilités de mobilités et les contraintes architecturales qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne.

Introduction :

Tout travail scientifique comporte une question centrale, et une problématique qu'est une reformulation de cette question, en ajoutant des hypothèses qui sont des réponses anticipées, testées à la fin de l'étude.

La problématique est ensuite confrontée au terrain qui exige d'adopter une méthode et de déterminer les techniques de recueil des informations afin de répondre aux objectifs de l'étude.

Tout au long de notre recherche on se basera sur une méthode et une technique de recherche qui nous permettra de collecter le maximum d'informations et de données empiriques à travers un entretien qui est notre outil principal de recherche.

Dans l'ensemble de ce premier chapitre, nous allons présenter le cadre théorique de notre recherche, dont on explique les raisons de choix de thème et les objectifs de notre recherche, les études antérieures, puis on présente la problématique, les hypothèses et la définition des concepts clés.

I-1. Les raisons de choix du thème :

Cette étude est d'une grande importance non seulement pour les concernées (étudiants handicapés), mais aussi pour la société toute entière. Elle permettra d'éveiller la société sur la nécessité de l'enseignement supérieur pour toutes les catégories des personnes en dehors de toute forme de discrimination. Particulièrement l'enseignement supérieur des étudiants handicapés leur permet d'acquérir le développement des capacités intellectuelles qui les rendent capables de vivre décemment et d'assumer leurs responsabilités dans la société.

Notre travail concernant *l'intégration sociale et accessibilité pratiques des étudiants handicapés au sein de l'université* présente un triple intérêt : intérêt du sujet, ainsi qu'intérêt académique et scientifique.

a) Intérêt du sujet :

Ayant étudié les sciences sociales lors de notre cursus universitaire, nous avons été touchée par la marginalisation, le rejet et l'exclusion dont souffrent les handicapés dans la société. L'obligation morale de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des étudiants handicapés a stimulé notre intérêt sur ce sujet. Ainsi, nous avons voulu analyser la contribution

de l'enseignement supérieur dans l'intégration sociale des étudiants handicapés au sein de l'université.

b) Intérêt académique et scientifique :

Académiquement, ce travail permettra de combler l'insuffisance des écrits sur l'intégration sociale et accessibilité des étudiants en situation d' handicap. Donc, l'intégration de personnes handicapées étudiants à l'université de Bejaia exprime notre volonté de nous interroger sur les moyens qui peuvent assurer un traitement juste et équitable.

I-2. Les objectifs de la recherche :

Pour bien mener notre recherche, nous nous sommes fixés des objectifs spécifiques :

- Identifier les problèmes que rencontrent les étudiants handicapés.
- Faire état des recherches et études à l'université favorisant l'intégration sociale et accessibilité des étudiants handicapés dans les différents espaces de la société.
- Analyser les contraintes qui s'opposent à l'intégration sociale de ces étudiants au sein de l'université et ailleurs.
- Proposer des moyens visant l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur en faveur des étudiants handicapés pour garantir leur intégration sociale.

Décrire aussi fidèlement que possible la situation actuelle de l'université à travers :

- Les effectifs,
- L'accueil, et accompagnement. (*Il s'agit de mieux accueillir les étudiants handicapés et de faciliter leurs études*).
- L'accessibilité,
- Les dispositifs d'accompagnement pédagogique, (*assistance de preneurs de notes, de secrétaires pour les examens*).

I-3. Les études antérieures :

Le chercheur devrait être dépendant par son thème en traçant ses limites et frontières pour ne pas le confondre avec d'autres et pour mieux le maîtriser.

Dans ce chapitre nous présentons les travaux les plus considérables qui ont été réalisés dans le domaine d'intégration social des handicapés illustrant des aspects théoriques et pratiques que nous aurons à décrire et à comparer tout au long de ce chapitre.

La première étude :

Cette étude sur la notion d'intégration réalisée par Roy Marie-Claire Carpentier et participation sociale des personnes handicapées réalisé par Lemay Michel, expliquent quelques préjugés ou jugements de valeurs existant dans la société. On trouve aussi de nombreuses injustices ou à des discriminations d'individus face aux personnes handicapées.

Résumé :

I-3.1. Notion d'intégration, ses réalités et les façons d'appréhender ce terme :

La notion d'intégration est aujourd'hui très répandue et recouvre de ce fait des réalités très différentes, et est employée aussi, souvent de manière dévoyée ou abusive. Selon Roy Marie-Claire Carpentier : « *le concept d'inclusion est le plus employé parce qu'il est le véritable antonyme de celui d'exclusion et qu'il réfère plus à une approche psychosociologique, autrement dit il recouvre plus les points de vue et le sentiment de celui qui se sent exclus. L'intégration serait plus du champ sociologique* ». ¹

Aussi nous pouvons dire que de ce point de vue les personnes handicapées sont intégrées à la société puisque c'est la société qui en assume globalement la prise en charge, imparfaite certes, et que cela génère beaucoup d'emplois donc que cela pèse sur l'économie. Dans le même temps les personnes handicapées sont exclues parce qu'elles sont éduquées et qu'elles travaillent dans des espaces sociaux particuliers. « *L'intégration et/ou l'inclusion est aussi à considérer comme un processus de socialisation de tout individu valide ou handicapé* ». ²

¹- Roy Marie-Claire CARPENTIER, *Comprendre les besoins des enfants dans les écoles intégratrices et y répondre*, UNESCO, Paris, 2003, p 12.

²- Ibid. P 17.

I-3.2. Participation sociale des personnes handicapées :

Aujourd'hui, l'insertion de la personne handicapée paraît systématiquement subordonnée à l'acquisition d'une autonomie. Mais n'oublierait-on pas trop souvent que celle-ci ne dépend pas uniquement des compétences de l'acteur mais également de l'aménagement de son environnement. Autrement dit, ne faudrait-il pas que la société s'adapte beaucoup plus qu'elle ne le fait plutôt que d'exiger des handicapés qu'ils s'adaptent par force à elle. Alors, pour créer les conditions d'une participation sociale des handicapés, il s'agirait d'instaurer leur véritable accessibilité spatiale et physique, professionnelle, culturelle et sociale à la communauté.

Les idéologies de « thérapie et de travail social communautaires » des années soixante-dix ont véhiculé une vision utopique, relevant d'un humanisme naïf, qui voyait dans la communauté environnante un milieu naturel de partenaires bienveillants, capable d'intégrer la personne stigmatisée. Or, dans une société où précisément les liens se délitent, où l'insécurité et l'isolement augmentent, une personne ne disposant pas de réseaux et de capacités à en constituer risque vite de se retrouver dans la marginalisation.³

Afin de créer la condition d'une véritable participation sociale, il s'agit donc d'instaurer une véritable accessibilité spatiale et physique, mais aussi professionnelle, culturelle et sociale. Cela dit, elle nécessite également de mettre l'accent sur une connaissance des modes de communication et de relation : se présenter, être parmi les autres, engager et gérer une conversation, constituent des variétés de compétences essentielles qui ne sont pas suffisamment appréhendées, prises en compte et enseignées.

Conclusion :

Pour conclure, on peut donc dire que même s'il y a une meilleure connaissance de l'handicap qui permet de faire évoluer le regard des gens, c'est ce regard qu'il faut améliorer, puisqu'il reste beaucoup d'injustices et de discriminations.

³ - Michel LEMAY, *Les groupes des jeunes inadaptés*, PUF, Paris 1961, p 330.

La deuxième étude :

I-3.3. Le handicap comme frontière de la justice :

Cette étude réalisée par Martha Nussbaum, dans son ouvrage *frontière de la justice* a pour but de poser le problème du handicap et aussi d'examiner quelles manières de reformuler la théorie de la justice qui peut apporter une réponse plus adéquate à la question du handicap dans la sphère politique. Donc, deux critiques des théories contractualistes de la justice face aux situations de handicap :

Dans cette partie, l'argumentation de Martha Nussbaum, constate que les théories contractualistes de la justice reposent implicitement sur la fiction d'un citoyen autonome et indépendant : « *tous les théoriciens classiques supposaient que les agents du contrat étaient des hommes à peu près égaux en capacités, et capables de participer à une activité économique productive [...]. Mais aucune théorie du contrat social n'inclut, dans le groupe de ceux qui choisissent les principes politiques de bas, des individus en situation de handicap physique et mental rare et sévère* »⁴. Donc une première critique porte sur le degré d'inclusion de la société, en ne considérant comme citoyens à part entière, il s'agit là d'un problème évident d'inclusion puisque la voix des personnes en situation de handicap n'est pas entendue dans la discussion qui décide des principes de la justice, le problème est également posé directement comme un problème de constitution de la communauté des citoyens. A propos des personnes en situation de handicap, Martha Nussbaum écrit ainsi : « *Ces individus sont bien des individus, mais jusqu'à présent, dans les sociétés existantes, ils ne sont pas inclus en tant que citoyens à égalité avec les autres. Etendre l'éducation, les soins, les droits et libertés politiques, et plus généralement une citoyenneté égale à ces personnes me semble constituer un problème de justice particulièrement pressant* »⁵.

La deuxième critique, consiste à souligner que la prétendue autonomie des individus est une fiction, une construction sociale particulière. Martha Nussbaum souligne à son tour ce qu'un individu autonome requiert en réalité de la part d'autrui en matière de soins, non seulement durant certaines périodes de sa vie (maladie), mais aussi de manière continue dans le cours de ses activités quotidiennes. Donc, les catégories de handicap et d'autonomie sont en grande partie construites par les dispositifs qu'une société donnée considère comme nécessaires

⁴ - Martha NUSSBAUM, *Frontières de justice. Disability Nationality Species Membership*, Cambridge, Belknap Press, 2006, p 14.

⁵ - Ibid., p 1-2.

d'accorder ou non. Autrement dit, le discours de Martha Nussbaum penche vers la conception sociale de certaines situations de handicap, qui est alors moins un fait médical, pure incapacité physique, que le croisement d'un état physique particulier avec les structures de vie sociales, l'aménagement de l'espace de vie, les règles existantes de l'interaction sociale. L'auteur rejoint sur ce point un mouvement de fond qui souligne que l'handicap n'est pas un fait médical brut, mais également un fait social.

Ces deux types de critique ne conduisent pas dans la même direction, car la première oriente vers une démarche d'inclusion (la structure générale de la théorie de la justice, on cherchera à élargir la portée pour intégrer l'ensemble des citoyens), la deuxième critique est plus forte et dérangeante, puisqu'elle contraint cette fois à reconsidérer certains présupposés structurels qui guident l'établissement des principes de justice.

I-3.4. Quelle représentation sociale de la justice ?

Selon l'auteur Martha Nussbaum met l'accent sur une question qui se pose est de savoir si une société peut faire totalement l'économie dans l'établissement de ses principes de justice, d'une notion de normalité, et aussi peut-on réduire complètement la notion de handicap pour souligner la diversité des situations, donc une raison, c'est que telle attitude risque de conduire à une forme de relativisme paralysant pour les personnes en situation de handicap, et pour obtenir une meilleure accessibilité de l'espace et des transports (il faut bien constater une certaine normalité de la mobilité, même si celle-ci est relative à une condition sociales particulière).⁶

Il semble donc que l'on rencontre deux logiques différentes, une première logique vise à la modification à court terme des conditions sociales pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, et qui suppose la reconnaissance d'une catégorie de normalité, en courant aussi le risque de rigidifier les catégories et de stigmatiser les personnes. Une seconde logique, qui s'établit sur un temps plus long parce qu'elle s'attaque non plus seulement aux lois et règlements, mais à des représentations sociales qui suppose cette fois la dissolution des catégories de normalité et de handicap pour reconnaître pleinement la diversité des vies, de leurs objectifs, et de leurs conditions de succès.⁷

⁶- Martha NUSSBAUM, Op. Cit., p 118.

⁷ - Ibid. P 119.

Donc, cette dualité est visible dans les revendications même des personnes en situation de handicap. Par exemple, la déclaration de Madrid de Mars 2003, qui porte jusque dans son titre cette dualité à la « non-discrimination plus action positive font l'inclusion sociale »⁸. La non-discrimination suppose de lutter contre des stigmates et de promouvoir, comme le note également le texte de cette déclaration un « droit à la diversité ». Il s'agit donc dans un cas de reconnaître des catégories, au risque de les voir se figer, et dans l'autre d'essayer au contraire de les faire disparaître (dissoudre).

Conclusion :

Pour conclure, on peut donc dire que Martha Nussbaum, consiste à assurer l'égalité dans l'accès à une vie non dominée qui peut prendre des formes infiniment variées et qui ne s'assimile pas vers un seul but où il s'agit de juger d'une réussite unique.

La troisième étude :

I-3.5. L'accessibilité est-elle soluble dans l'accès ?

Cette étude réalisée par le sociologue Joël Zaffran, qui considère l'handicap comme une catégorie d'action publique dont une part du référentiel s'élabore à l'échelle internationale ainsi que à l'échelle nationale, que ce jeu d'échelle indique d'abord l'égalité est au cœur des débats portant sur la participation sociale des personnes handicapées, ensuite que le référentiel des politiques publiques, érige l'handicap de lever les obstacles matériels à l'accès et aux déplacements.

L'auteur répond à deux manière de cette interpellation, que la première consiste à dresser une liste des mesures correctives qui depuis l'obligation de la loi de février 2005, ont permis l'accès des personnes handicapées aux lieux publics, aux écoles, aux transports, puis à établir l'inventaire de ce qu'il reste à faire. Ainsi que la deuxième ouvre une discussion sur l'accessibilité à partir des principes de justice d'une société, que cette seconde voie s'inspire d'un modèle de justice qui adjoint à l'égalité des conditions de vie, la liberté réelle des personnes de choisir leur vie, que le principe de justice prévoit un accès de tous à ces ressources, celui de liberté associe et la reconnaissance personnel par les réalisations que l'individu peut accomplir grâce aux programmes et aux acteurs institutionnels qui soutiennent les capacités individuelles à l'échelle des institutions (scolaire), des organisations (la classe, l'entreprise,

⁸ - Déclaration de Madrid, « Non-discrimination plus action positive font l'inclusion sociale », 2003, http://dcalin.fr/internat/declaration_madrid.html.

l'université) et des personnes comme les enseignants, les opérateurs,...etc. Cette approche de l'accessibilité ne conçoit pas l'exercice concret de la responsabilité individuelle sans les garanties collectives de sa réalisation.⁹

Donc l'ouvrage de Joël Zaffran, renouvelle le débat sur l'égalité à l'accessibilité et la liberté, que l'accessibilité est la possibilité d'une égale participation sociale de tous à toutes les sphères sociales, assortie d'une liberté des personnes de choisir la vie qu'elles veulent mener dans la capacité de leurs moyens.

I-3.6. Un travail empirique sur les formes de l'accessibilité :

Cette étude réalisée par le sociologue Muriel Larrouy, sur la construction de la politique d'accessibilité dans les transports en commun depuis 1975, que l'idée générale était de saisir l'influence de l'évolution des conceptions du handicap sur la nouvelle politique d'accessibilité qui se mettait en place. L'auteur pris conscience que l'accessibilité se présentait sous des formes différentes, que l'accessibilité signifie la possibilité d'accéder à un lieu et d'utiliser les services s'y trouvant, mais ne précise pas la forme qu'elle peut prendre.

L'auteur commencé à construire une catégorie d'analyse trouvant des indicateurs pour décrire l'accessibilité telle qu'elle se développait à la fin des années 1990 et au début 2000, une impression de nouveauté se dégageait : déploiement de bus à plancher surbaissé, ascenseurs en libre-service, annonces sonores et visuelles automatique...., que ce travail de recensement conduit à repérer des aménagements plus anciens mais qui revêtaient une tout autre forme : équipements spécifiques le long des escaliers, ascenseurs réservés, annonces sonores sur commande, alors l'auteur cherche à dépasser les conventions sociales qui définissent l'accessibilité pour comprendre les circonstances dans lesquelles elle est élaborée.¹⁰

I-3.7. L'accessibilité aux locaux : « de la règle à l'usage ».¹¹

Depuis le milieu des années 2005-2006, le suivi permanent de la politique éducative qu'elles assurent porte prioritairement pour l'enseignement supérieur, sur « la politique d'accueil des étudiants handicapés », et avec la création de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

⁹ - Joël ZAFFRAN, *Accessibilité et handicap. Anciennes pratiques, nouvel enjeu*, Presses universitaires de Grenoble, 2015, p 17-18.

¹⁰ - Muriel LARROUY, *L'innovation de l'accessibilité. Des politiques de transport des personnes handicapées aux politiques d'accessibilité de 1975 à 2005*, Grenoble, PUG, 2011, p 267.

¹¹ - Michel GEORGET, Michèle MOSNIER, *La politique d'accueil des étudiants handicapés : enquête réalisée en France*, IGAENR, 2006.

a profondément modifié les conditions d'insertion dans la société de toutes les personnes connaissant un handicap, en particulier dans le domaine de l'enseignement. Donc, une étude effectuée sur la politique d'accueil des étudiants handicapés intitulé l'accessibilité aux locaux « de la règle à l'usage », cette étude réalisée par Georget Michel et Mosnier Michèle en France.

La méthode :

La méthode d'enquête repose sur un questionnaire spécifique consacré à l'accueil des étudiants handicapés, la méthode ainsi retenue a permis de recueillir des informations nombreuses et diversifiées sur les conditions pratiques d'accueil des étudiants handicapés dans l'ensemble des universités françaises.

Résultat :

Cette enquête montre que l'échantillon d'établissement observé fait état de travaux, réalisés pour mettre en œuvre l'accessibilité des locaux dans les travaux spécifiques de construction d'ascenseurs, de rampes d'accès, de sanitaires, etc., financés le plus souvent sur les crédits de maintenance ou de sécurité. La plupart d'entre elles mentionnent les conditions d'accessibilité de leurs locaux dans les informations qu'elles donnent aux nouveaux étudiants. La règle à l'usage, constitue donc, une aide à la décision et permet d'intégrer des préconisations répondant aux besoins des usagers atteints de déficiences importantes.

Conclusion :

Les étudiants handicapés doivent être aidés dans leur choix d'études et notamment lors d'une première inscription dans l'enseignement supérieur en leur communiquant des informations sur l'organisation des enseignements, les conditions de leurs enseignements, mais aussi les aménagements prévus pour un déroulement satisfaisant de leur cursus, les différentes formes d'aides sociales auxquelles ils peuvent avoir recours, ainsi que les équipements sociaux pouvant être mis et accessibles à leur disposition.

I-4. La Problématique :

Les personnes ayant un handicap n'ont pas toujours été reconnues comme acteurs participatifs à part entière. On constate pourtant qu'avec la convention des nations unies de 1948 sur les droits de l'homme, plusieurs sociétés ont entamé une stratégie vers l'intégration de ces personnes.

Au fil des années, la communauté étudiante dans toutes les universités, est passée par des profondes mutations. La communauté universitaire algérienne, est appelée à réfléchir à son rôle, à interroger les changements observés et à proposer des solutions pour mettre en place les pratiques qui permettront à chaque étudiant d'occuper sa juste place à l'université. L'enseignement au sens large est de parvenir à rendre l'handicapé autonome et réussir son insertion dans la société.

Auparavant, la présence d'étudiants handicapés se remarquait très souvent au premier regard, les déficiences étant visibles. Les mesures mises en place pour soutenir ces étudiants se limitaient la plupart du temps à une assistance physique pour pallier l'handicap, telles que la présence d'un interprète pour les personnes malentendantes. Dans beaucoup de cas, un soutien psychologique qui portera non seulement sur les aspects techniques du traitement mais aussi sur les problèmes concrets de la vie quotidienne et de la scolarisation sera nécessaire pour éviter les réactions de repli et d'isolement souvent consécutives à la survenue d'un handicap¹².

L'handicap n'existe pas en soi, il se produit en relation avec les normes et les valeurs dominantes de la société. La définition du handicap passe donc par la définition de la société, des institutions qui l'organisent, des valeurs qui la fondent, des normes et des règles qui la régissent, c'est une construction sociale et individuelle. Une production collective qui confère à l'handicap sa valeur, sa légèreté, ou sa gravité.

D'après Federico Mayor, ex -directeur général de l'UNESCO, cité par Roy, « *Grâce à l'éducation pour tous, il devrait être possible de permettre à tous les êtres humains y compris les handicapés, de développer leur potentiel complet, de contribuer à la société et, surtout d'être enrichis par leur différence et non dévalorisés. Dans notre monde constitué de différences de*

¹² - Michèle GUIDETTI, Catherine TOURRETTE, *Handicaps et développement psychologique de l'enfant*, 2ème édition, Armand Colin, Paris, 2004, p 22.

toutes sortes, ce n'est pas le handicapé mais c'est la société dans son ensemble qui a besoin d'une éducation spéciale pour devenir une véritable société pour tous»¹³.

A partir de l'orientation proposée par Goffman Erving, pour permettre d'opérer un changement des représentations de la société à l'encontre des personnes handicapés, on doit démontrer comment le retournement du désigné sur son désignateur était un facteur de reconnaissance identitaire et de constitution des groupes d'apparenté. Il est le passage des aspirations normatives du social aux jeux des sujets stigmatisés.

Goffman Erving, analyse les effets du handicap (considéré comme un stigmate) dans les relations entre « normaux » et « stigmatisés », partant du postulat selon lequel les identités émergent au milieu des interactions, il montre comment le stigmate interfère dans les relations sociales. « *Un individu qui aurait pu aisément se faire admettre dans le cercle des rapports sociaux ordinaires, possède une caractéristique telle qu'elle peut s'imposer à l'attention de ceux d'entre nous qui le rencontrent, et nous détourner de lui, détruisant ainsi les droits qu'il a vis-à-vis de nous du fait de ses autres attributs, quant à nous, nous ne divergeons pas de ces attentes particulières, je nous appellerai les normaux*»¹⁴.

Selon la formule de Claude Lévi-Strauss, « *les sociétés industrialisées ont profondément renouvelé les représentations du handicap, son traitement, ses pratiques et ses sociabilités. Le concept a désigné, ne l'oublions pas, ce qui stigmatise a priori un individu : peu importe qu'il soit – ou ne soit pas – jeune et beau, il est d'abord et avant tout connu pour être sourd ou boiteux* »¹⁵.

Le statut de la personne handicapée dans nos sociétés est un analyseur impitoyable des valeurs dominantes de rendement, d'efficacité, de vitesse, d'utilité, de jeunesse, de séduction, etc. Elle est un grain de sable ironique qui rappelle les limites de la prétention de toute puissance de nos sociétés : « *C'est grâce à ceux que l'on qualifie de « dépendants » que notre culture se délestera de son poids de sécheresse. Ils peuvent permettre de refonder une société plus humaine, toute humaine, rien qu'humaine, faisant corps par l'inclusion de chacun et l'interaction entre tous* »¹⁶.

¹³- Roy Marie-Claire CARPENTIER, *Comprendre les besoins des enfants dans les écoles intégratrices et y répondre*, UNESCO, Paris, 2003, p 12.

¹⁴- Erving GOFFMAN., *Stigmate. Les Usages sociaux des handicaps*, Éditions de Minuit, Paris, 1975, p 15.

¹⁵- Claude LEVI-STRAUSS, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958, p 237.

¹⁶- David LE BRETON, Serge TISSERON « À propos de l'ouvrage de Charles Gardou : Fragments sur le handicap et la vulnérabilité. Pour une révolution de la pensée et de l'action », *Reliance* 2005/2 (no 16), p 123-125.

Se focaliser sur notre thème de recherche « *intégration sociale et accessibilités pratiques des étudiants handicapés de l'université* », la personne défavorisée, vit une dépendance vis-à-vis d'autrui et un degré d'autonomie faible. Cependant, elle est souvent confrontée aux représentations sociales négatives (discrimination) d'une part et aux contraintes environnementales (espace public inaccessible, services réduits...), qui l'empêchent de participer pleinement à la vie collective dans la société.

Les handicapés représentent une des franges vulnérables de la société, d'où l'impératif de mettre en place des dispositifs législatifs et institutionnels, ainsi que des stratégies nationales visant la promotion et la protection de leurs droits.

Au-delà du cadre légal assurant la protection des droits des personnes en situation d'handicap, leur intégration en milieu universitaire doit également suivre les recommandations de la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH) - Algérie -

En Algérie, malgré le cadre juridique très fourni en lois plaidant pour l'adaptation dans l'offre des services à la diversité des situations, le besoin des parents d'enfants avec handicaps ne peut être assumé que par des structures d'enseignement spécialisées (structures publiques d'enseignement spécialisé implantées dans des points centraux à forte demande ont été incapable d'y répondre)¹⁷.

La loi du 11 décembre 2006 a pour objet de fixer les modalités d'accessibilité des personnes handicapées à l'environnement physique, social, économique et culturel, parmi ces personnes handicapés, les élèves et étudiants ne peuvent pas accéder aux technologies de communication et d'information, par manque de matériel, d'équipement et d'assistance technique nécessaires à leurs activités scolaires. Donc, l'université a une obligation de formation spécifique concernant l'accueil et l'éducation des étudiants handicapés et notamment une information sur l'handicap.

La protection des droits des personnes en situation de handicap est régie par la loi 02-09 du 8 mai 2002, qui contient des dispositions fondamentales relatives à la définition du handicap, à la prévention, à l'éducation, à la formation professionnelle, à la rééducation fonctionnelle, à la réadaptation, à l'insertion et à l'intégration sociale de cette frange de la société.

¹⁷- Mohamed Amokrane ZORELI, « Associations et innovation sociale en Kabylie », Mars 2017, n°233, p 48.

L'accessibilité qui doit être élaborée et partagée par les pouvoirs publics que cette réalité douloureuse est difficile pour l'handicapé qui ne peut pas être un élément fédérateur créateur de liens. En agissant pour rendre tous les domaines de la vie de la cité accessibles aux citoyens handicapés, le bien-être de chacun est amélioré. L'accessibilité concerne l'accès à toute information sous forme numérique, quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation. Ce qui se traduit par l'obligation de rendre l'information tant administrative que pédagogique accessible aux étudiants.

De plus, pour les étudiants en situation de handicap, l'université prend des mesures équitables et raisonnables pour faciliter l'accessibilité et l'intégration de ces personnes tant aux études universitaires qu'à la vie communautaire.

A la lumière de toutes les idées exprimées jusque-là, les questions posées et dont les réponses allaient nous ouvrir de nouveaux horizons concernant l'intégration sociale et accessibilité pratique des étudiants handicapés.

Notre préoccupation particulière sera donc de vérifier l'accessibilité des étudiants handicapés au sein de l'université de Bejaia. Pour cela nous tenterons de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les dispositions prises dans l'espace et pour la pédagogie qui facilitent la vie des étudiants handicapés ?
2. Quelles sont les contraintes rencontrées dans le processus d'intégration sociale de ces étudiants ?

I-5. Les hypothèses de la recherche :

Selon Quivy Raymond, « Une hypothèse est une proposition qui anticipe une relation entre deux termes qui, selon les cas, peuvent être des concepts ou des phénomènes. Elle est donc une proposition provisoire, une présomption, qui demande à être vérifiée »¹⁸.

Pour répondre à notre problématique nous avons fait appel à deux hypothèses qui seront vérifiées à la fin de notre recherche :

- 1-** La Cellule d'Accompagnement, de Sensibilisation, d'Appui et de Médiation de Bejaia assure une prise en charge socio-médicale et psychologique dans une éventuelle intégration sociale des étudiants handicapés.

¹⁸- Raymond QUIVY et Al, *Manuel de Recherche en Sciences Sociales*, 3ème édition, Dunod, Paris, 1998, p 134.

- 2- Les représentations sociales sur les capacités et les besoins des étudiants handicapés peuvent être un véritable frein à l'accès à leur enseignement.

I-6. Les définitions des concepts :

Les concepts sont l'un des éléments essentiels et indispensables pour toute recherche scientifique, le concept en tant qu'outil fournit non seulement un point de départ mais également un moyen de désigner, ce qui n'est pas directement observable. Donc il est utile de présenter quelques concepts liés à notre thème qui sont :

1. Le handicap : Selon la loi du 11 février 2005.

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicapé ou d'un trouble de santé invalidant »¹⁹.

- Définition opératoire :

Le handicap est la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, menant à des difficultés psychologiques, intellectuelles, sociales et/ou physiques. Le handicap est d'abord pensé comme relatif à une déficience provoquant une incapacité permanente ou non puis il est redéfini relativement à une inégalité de moyens, en intégrant l'idée que des interventions destinées à lever les obstacles environnementaux et sociaux sont nécessaires.

Le terme de « handicap » a ainsi acquis en plus du médical une dimension sociale, et il renvoie aux difficultés de la personne handicapée face à un environnement donné en termes d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension.

2- Accessibilité :

L'accessibilité est ici abordée dans ses deux dimensions, physique et pédagogique. Des aspects réglementaires y sont développés, mais également, les différentes activités

¹⁹- Alain BLANC, *L'insertion professionnelle des handicapés*, édition, Presse Universitaire de Grenoble, septembre 2009, p 234.

correspondant à « l'accessibilité aux savoirs ». Il s'agit là des différentes prestations que l'établissement peut mettre en place ou sous-traiter et de leurs modalités de mise en œuvre.

*« L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaire à toutes personnes en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre bâti ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres ».*²⁰

- **Définition opératoire :**

L'accessibilité concerne tous les services offerts par l'établissement, les locaux ainsi que les modalités numériques d'information et de formation. L'accessibilité des locaux universitaires de construction récente est assurée, cette exigence étant désormais obligatoirement intégrée dans tout projet architectural. L'Université poursuit ses efforts pour améliorer l'accessibilité architecturale sur le campus dans une perspective d'accessibilité universelle. Instances principales : Accueil et intégration des personnes handicapées étudiantes.

3- Stigmatisation :

Selon Goffman Erving : *« Chaque acteur social possède à la fois une identité sociale, correspondant à son "moi projeté" sur les autres (self) et une identité individuelle, correspondant à sa singularité biographique. La première relève de la répartition socialement organisée des attributs liés aux statuts occupés dans les systèmes de domination et aux rôles qui leur sont liés, elle répond aux attentes qui sont habituellement adressées à l'individu, à partir des attributs qui lui sont typiquement reconnus. La seconde n'est accessible, à des degrés divers, qu'à un nombre réduit de partenaires intimes. Lorsqu'une caractéristique de son identité personnelle vient perturber les attentes qui sont adressées à l'acteur social, celle-ci peut intervenir pour le déclasser, de manière plus ou moins prononcée. On aura alors affaire à un stigmaté et l'individu sera dit stigmatisé »*²¹.

²⁰- Extrait du document, « Définition de l'accessibilité, une Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées », dans FINANCE Jean-Pierre, *Guide handicap et formation*, Paris. Septembre 2006, p 39.

²¹- Erving GOFFMAN, op. Cit., p 506.

- **Définition opératoire :**

La stigmatisation d'un individu intervient lorsqu'il présente une variante relative par rapport aux modèles offerts par son proche environnement.

4- Mobilité sociale :

Selon Sorokin Pitirim Aleksandrovič : « *l'expression renvoie aux mouvements individuels ou collectifs de passage d'une position sociale qu'il s'agisse de « couches », « strates », ou « classes » à une autre au sein de l'espace bidimensionnel que constitue la stratification sociale selon qu'elle concerne des positions de niveau hiérarchique équivalent ou non, cette mobilité sera horizontale ou verticale et dans ce dernier cas ascendante ou descendante, selon qu'elle se déroule dans le cours d'une existence individuelle ou dans l'espace d'une ou plusieurs générations, elle sera dite intra-générationnelle (biographique) ou intergénérationnelle (entre génération), elle apporte d'intéressantes informations non seulement sur le degré d'ouverture ou de fermeture des segments de la structure sociale, mais aussi sur le degré d'hérédité ou d'indépendance qui régit le processus de la distribution sociale des individus dans cette structure* »²². C'est pour cette raison que les sociologues privilégient dans une optique macroscopique l'étude des phénomènes de mobilité individuelle, verticale et de nature intergénérationnelle. (Expérience individuelle ou collective de franchissement des degrés d'une hiérarchie sociale formelle).

- **Définition opératoire :**

La mobilité sociale concerne les changements de statut social des individus ou des groupes sociaux au cours du temps, ainsi que les différences entre le statut social des parents et celui de leurs enfants. En sociologie, c'est un concept pour l'analyse de la structure sociale. La mobilité sociale est souvent entendue comme synonyme d'ascension sociale ou de la possibilité d'ascension sociale, par opposition à la reproduction sociale, et répondant aux questions d'inégalités, de redistribution des revenus et du patrimoine. Elle comprend néanmoins aussi le déclassement qui s'oppose à proprement parler à l'ascension sociale.

5- Exclusion sociale :

Selon Charpentier Marc : « *L'exclusion sociale est la relégation ou marginalisation sociale d'individus, ne correspondant pas ou plus au modèle dominant d'une société, incluant*

²² - Pitirim Aleksandrovič SOROKIN, *Social mobility*, New York, Harper and Brothers 1927; rééd. *Social and cultural mobility*, Glencoe, Free Press, 1959, p 345.

personnes âgées, personnes sujettes à un handicap (physique ou mental) ou autres minorités. Elle n'est généralement ni véritablement délibérée, ni socialement admise, mais constitue un processus plus ou moins brutal de rupture parfois progressive des liens sociaux »²³.

- **Définition opératoire :**

L'exclusion, phénomène marginal, a d'abord désigné ceux qui n'avaient pas accès à la société de consommation.

6- Représentation sociale :

Selon Fischer Gustave-Nicholas : *« la représentation sociale est un processus d'élaboration perceptive et mentale de la réalité qui transforme les objets sociaux (personnes, contextes, situations) en catégories symboliques (valeurs, croyances, idéologies) et leur confère un statut cognitif permettant d'intégrer les aspects de la vie ordinaire par un recadrage de nos propres conduites à l'intérieur des interactions sociales »²⁴.*

Pour Jodelet Denise *« c'est une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et encourageant à la construction d'une réalité commune à un ensemble sociale (...) on reconnaît généralement que les représentations sociales en tant que systèmes d'interprétation régissent notre relation au monde et aux autres, orientent et organisent les conduites et les communications sociales. De même interviennent-elles dans des processus aussi variés que la diffusion et l'assimilation des connaissances, le développement individuel et collectif, la définition des identités personnelles et sociales, l'expression des groupes et les transformations sociales »²⁵.*

- **Définition opératoire :**

Le concept de représentation sociale renvoie à une forme de savoir individuelle et collective qui distinct de la connaissance scientifique, présente des aspects cognitifs, psychiques et sociaux en interaction.

7- Intégration sociale :

Keable Pierre souligne que : *« le processus de socialisation menant à une expérience d'intégration sociale réussie n'est jamais achevé et qu'il peut être influencé par plusieurs*

²³ - Marc CHARPENTIER et All, *Vieillir au pluriel*, Perspectives sociales, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2010, p 47.

²⁴- Gustave-Nicholas FISCHER, *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Dunod, 1987, p 118.

²⁵- Denise JODELET, *Les représentations sociales*, PUF, 1994, pp 36- 37.

*facteurs (psychologiques et sociaux) tout au long de la vie de l'individu. Ainsi, le chemin menant un jeune à expérimenter une forme d'intégration sociale n'est pas linéaire et il est influencé par différents facteurs comme notamment « les capacités des milieux à offrir des expériences positives d'insertion sociale ».*²⁶

- **Définition opératoire :**

L'intégration sociale est la résultante d'un processus d'apprentissage et de développement. Le milieu universitaire, et plus précisément l'accueil, aura donc un rôle très important à jouer dans l'intégration sociale des étudiants handicapés. L'enseignant a le devoir d'établir un climat favorable à l'intégration sociale des étudiants handicapés ainsi que de proposer des dispositifs pédagogiques appropriés afin d'offrir à ces derniers des expériences positives d'insertion sociale.

Conclusion :

Au sein de l'université, l'intégration des étudiants handicapés exprime la volonté de mettre en place des moyens pour assurer un traitement juste et équitable de ces étudiants. Elle identifie diverses mesures à mettre en place, sans discrimination ni privilège, pour faciliter l'accessibilité et l'intégration des étudiants handicapés tant aux études universitaires qu'à la vie communautaire.

²⁶ - Pierre KEABLE, *L'intégration sociale, un cadre conceptuel porteur de changements*, Namur 2007, p 7.

Introduction :

Ce chapitre est consacré à la présentation de l'organisme d'accueil, les caractéristiques personnelles de notre échantillon, les étudiants interrogés, ainsi que la méthode utilisée comme outil d'investigation.

Selon Mucchielli Alex : « *la méthodologie est la réflexion préalable sur la méthode qui convient de mettre au point pour conduire une recherche* ». ¹

II-1 Présentation de l'organisme d'accueil :**Présentation de la Cellule d'Accompagnement, de Sensibilisation, d'Appui et de Médiation (CASAM) ²:**

Dans le cadre du programme Européen Tempus sur l'Enseignement Inclusif des Universités du Maghreb (UMEI), l'université de Bejaia a mis en place en 2012 une Cellule d'Accompagnement, de Sensibilisation, d'Appui et de Médiation (CASAM) dont l'objectif est d'accompagner et de soutenir les étudiants aux besoins spécifiques des catégories suivantes :

- Les étudiants avec handicap ou en situation de handicap
- Les étudiants provenant d'origines géographiques lointaines (étrangers ou origines rurales).
- Les étudiants souffrant de précarités socioéconomiques (difficultés sociales, déficit linguistique et technique).

La CASAM dispose d'un service d'accueil des étudiants, qui est animé par un réseau de staff enseignant et académique pour pallier les limitations et les déficits, favoriser l'autonomie, organiser les études et optimiser les chances de réussite des étudiants cibles.

Les missions du service d'accueil sont :

- L'accueil et information des groupes cibles.
- L'aide dans les démarches administratives et pédagogiques.
- L'aide dans l'élaboration de projets universitaires et professionnels.
- La mise en place d'un suivi pédagogique individualisé.
- La réponse aux besoins spécifiques de chacun, en apportant autant que possible les aides humaines et matérielles appropriées.

¹- Alex MUCCHIELLI, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, 3^{ème} Edition Armand Colin, Paris, 2012, p 143.

² - Document interne de la CASAM 2011.

- La mise en place des aménagements spécifiques pour les cours et les examens (secrétariat d'examen, temps majoré, supports pédagogiques,...).
- L'organisation d'ateliers et de rencontres sur l'insertion professionnelle.

Une cellule d'écoute psychologique animée par une équipe d'enseignants psychologues, et d'un psychologue clinicien, pour le soutien et l'accompagnement psychologique des étudiants, et la formulation des besoins des étudiants.

II-2. La définition de la population mère :

Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'une population parce qu'il existe un critère qui permet de rassembler les individus ou les choses tout en les distinguant des autres. Alors, la population mère c'est « *la totalité d'éléments, ou des unités constitutives de l'ensemble considéré est appelée population, ce terme pouvant désigner aussi bien un ensemble de personnes, d'organisations ou d'objets de quelque nature que ce soit* ». ³

A ce propos notre population mère est constituée de 187 étudiants handicapés. De plus des enquêtés sélectionnés, nous avons interrogé le médecin généraliste qui assure des consultations médicales et le psychologue clinicien qui nous a aidé et accompagné durant notre recherche.

II-3. La définition de la population d'enquête :

Tableau n° 01 : Population d'enquête.

<i>Le nombre d'enquêtés</i>	<i>Niveau d'enseignement</i>
Enquêté n°01	Doctorant en 2 ^{ème} année droit
Enquêté n°02	L1 arabe
Enquêté n°03	L1 SEGC
Enquêté n°04	M 2 Biologie
Enquêté n°05	L1 SEGC
Enquêté n°06	L1 LCA
Enquêté n°07	M 2 Français
Enquêté n°08	L2 SEGC
Enquêté n°09	L1 Science Humaines
Enquêté n°10	L1 Français
Total	10

Source : Enquête

³ - Raymond QUIVY et Al, *Manuel de Recherche en Sciences Sociales*, 4^{ème} édition, Dunod, Paris, 2011, p 147.

II-4. Les caractéristiques de la population d'enquête :**Tableau n° 02 :** Caractéristiques des étudiants handicapés participant à la recherche.

<i>Enquêtés</i>	<i>Nature de l'handicap</i>	<i>faculté</i>	<i>Sexe</i>	<i>Âge (ans)</i>	<i>Situation matrimoniale</i>	<i>Identification</i>
Amirouche	myopathie	Doctorant en 2 ^{ème} année droit	M	28 ans	Célibataire	ADMC28
Celia	Malvoyante et malentendante	L1 arabe	F	23 ans	Célibataire	CMAFC23
Feriel	Handicap physique	L1 SEGC	F	19 ans	Célibataire	FGFC19
Hassiba	Handicap physique	M2 Biologie	F	25 ans	Célibataire	HBFC25
Ithri	Handicap moteur	L1 SEGC	M	23 ans	Célibataire	IHMC23
Laziz	Malvoyant	L2 LCA	M	23 ans	Célibataire	LNAMC23
Nassim	Psychomoteur et malvoyant	M 2 Français	M	24 ans	Célibataire	NPMC24
Ryad	Handicap physique	L2 SEGC	M	24 ans	Célibataire	RHPMC24
Sara	Malvoyante	L1 Science Humaines	F	20 ans	Célibataire	SMSHFC20
Sofiane	Myopathie	L1 Français	M	30 ans	Marié	SMFM30

Source : Enquête

Tableau n° 03 : Le personnel de la cellule

<i>N°</i>	<i>Nom et Prénom</i>	<i>Profession</i>	<i>Identification</i>
01	BOURAOUI Kamal	Médecin généraliste et responsable de la CASAM	BKMRCASAM
02	AKROUR Abdelhafid.	Psychologue clinicien	AHPC34

Source : Enquête

II-5. Echantillonnage :

Lors d'une étude scientifique, il n'est pas possible d'interroger tout le monde. Comme il est bien expliqué par Javeau Claude, « *L'échantillonnage est une part importante des statistiques. Il nous permet de comprendre ce qui se passe dans une population sans avoir interrogé chacun des individus. Le principe étant qu'une cuillerée suffit pour goûter à toute la soupe* »⁴. En d'autres termes, il nous permet de choisir un groupe de personnes choisi de la population-mère.

Par ailleurs, et d'après Zagre Ambroise : « *l'échantillonnage est un ensemble des procédés visant à la sélection d'une fraction de la population, telle qu'elle puisse être considérée comme représentative de la population totale de référence. C'est donc une procédure par laquelle un petit nombre d'unités d'analyses sont sélectionnées pour étude dans le but de généraliser les résultats à la population mère, appelée l'univers* »⁵.

Alors nous avons opté pour un échantillonnage aléatoire simple de type probabiliste. Selon Delpeltau François : « *en utilisant cette technique probabiliste d'échantillonnage, le chercheur pige au hasard les unités de son échantillon parmi toute les unités de la population mère* »⁶.

Notre population d'enquêtes est une catégorie homogène par rapport à une caractéristique et ils sont insensés par rapport aux caractères significatifs et les critères habituels (sexe, âge, situation matrimoniale,...etc.).

II-6. La taille de l'échantillon :

Pour déterminer la taille de l'échantillon, nous avons pris tous les 10 étudiants vivant avec un handicap suite à leur nombre qui est très réduit. Aucune contrainte ne nous a alors poussés à l'analyse des récits, des extraits d'entretien.

II-7. La pré-enquête :

Dans le but de découvrir notre terrain et de choisir les aspects qui vont être pris en considération, nous avons procédé à la pré-enquête, ce qui nous a permis de :

- Délimiter le champ de notre étude.

⁴- Claude JAVEAU. *L'enquête par questionnaire : Manuel à l'usage du praticien*, 3ème éd., Edition de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1985, p 43.

⁵ - Ambroise ZAGRE, *Méthodologie de recherche en science sociale*, Harmattan, Paris, 2013, pp 73-74.

⁶- François DELPELTAU, *La démarche d'une recherche en science humaine*, Les Presses de l'Université de Laval, de Boeck, 2000, p 216.

- Connaître mieux le terrain et les conditions générales de la situation des étudiants handicapés.
- Ouvrir des initiatives comme sources d'informations (documents, données qualitatives), par le contact avec CASAM.
- Nous avons interrogé le responsable de la cellule, docteur Kamel Bouraoui et le psychologue Abdelhafid Akrouf.
- Observation et expérimentation pratique auprès des étudiants handicapés.

Cette étape s'est déroulée durant la période de trois mois, du mois de février jusqu'au mois d'Avril 2018. Et nous avons constaté durant notre pré-enquête que l'université offre la possibilité de l'intégration des étudiants handicapés et prend des mesures équitables et raisonnables pour faciliter l'accessibilité de ces personnes.

II-8. La méthode appliquée :

Dans toute recherche scientifique, il est essentiel pour le chercheur de choisir la méthode adéquate qui va lui servir de guide pour pouvoir arriver à ses objectifs dans sa recherche.

Donc, les méthodes et les techniques de recherche représentent une richesse indéniable permettant de recueillir à travers l'approche qualitative des données sur le terrain. Pour Mathieu Guider : « *la méthode désigne l'ensemble des démarches que suit l'esprit humain pour découvrir, démontrer un fait scientifique* »⁷. La méthode adoptée par notre recherche est la méthode qualitative, celle-ci nous permet d'obtenir des réponses plus ouvertes, et d'en tirer des informations et des éléments de réflexion très riches.

Elle instaure un véritable échange entre l'enquêteur et l'enquêté dans le recrutement des données et enfin elle nous permet d'accéder à un maximum d'authenticité et de profondeur. D'une manière générale c'est « *une méthode d'analyse qui ne fait recours ni au calcul, ni aux dénombrements, mais qui privilégie les aspects qualitatifs des actions sociales dans le but de les interpréter et de les comprendre* »⁸.

Cette méthode nous a permis de comprendre la réalité sociale et non de récolter des données chiffrées qui nous éloignent de l'objectif de la sociologie.

⁷ - Mathieu GUIDERE, *Méthodologie de la recherche*, Edition Ellipses, Paris, 2005, p 4.

⁸ - Lexique de sociologie, 3^{ème} édition, Dalloz, Paris, 2010, p 207.

II-9. Les techniques utilisées :

Tout travail scientifique suit une méthodologie précise afin de montrer comment le chercheur a pu atteindre les objectifs assignés. C'est pour cette raison que dans le but de vérifier nos hypothèses et atteindre nos objectifs, nous nous servons des techniques de recherche diverses. Selon Chevalier Jean, les techniques de recherches sont : « *les outils de la recherche impliquant des procédés de collecte des données adaptées à la fois à l'objet d'investigation, à la méthode d'analyse adoptée et surtout au point de vue qui guide la recherche* »⁹. Dans le souci de collecter les informations pertinentes et suffisantes en rapport avec notre sujet, des techniques suivantes ont été utilisées : la technique d'observation directe, et l'entretien.

II-9-1. L'entretien :

Notre recherche se base sur l'entretien, la technique la plus adéquate pour notre objet de recherche. Elle s'avère d'une grande utilité lorsqu'il s'agit d'effectuer un travail dont le but est de pouvoir faire un prélèvement qualitatif en vue d'obtenir des réponses profondes, précises et directes à nos questions.

Elle est efficace pour plusieurs caractéristiques, selon Eric Savarese : « *l'entretien est une technique de collecte d'information orale, un évènement de parole qui se produit dans une situation d'interaction sociale entre un enquêteur et enquêté* »¹⁰. Cet outil d'investigation nous permet d'accéder à un maximum de données empirique auprès de notre population.

D'après Raymond Quivy : « *les méthodes d'entretien se distinguent par la mise en œuvre des processus fondamentaux de la communication et de l'interaction humaine. Correctement mis en valeur, ces processus permettent au chercheur de retirer de ces entretiens des informations et des éléments de réflexion très riches et nuancés* »¹¹. C'est pour ces multiples raisons que notre thème de recherche exige la technique d'entretien, pour mieux cerner notre objet de recherche, et nous aide à porter une attention particulière sur la situation dans laquelle vivent les étudiants handicapés.

A l'aide d'un guide d'entretien comprenant des questions ouvertes, nous avons facilité la liberté aux étudiants handicapés de s'exprimer librement sur les différents thèmes sans sortir du contexte de l'enquête. Cela nous a permis de toucher plusieurs thématiques,

⁹ - Jean CHEVALIER, *Administration de l'entreprise*, Dunod, Paris, 1992, p 168.

¹⁰- Eric SAVARESE, *Méthodes des sciences sociales*, édition ellipses, Paris, 2006, p 11.

¹¹- Raymond QUIVY et Al, *Manuel de Recherche en Sciences Sociales*, 3ème édition, Dunod, Paris, 1998, p 173

l'objectif de ces entretiens est de collecter des éléments détaillés sur la trajectoire de l'handicap, sa façon d'appréhender son intégration sociale au sein de l'université.

Au cours de la réalisation des entretiens, on a essayé d'éviter les questions qui sollicitent des suspicions chez les enquêtés. Le respect de l'ordre de question est important donc, nous avons formulé des questions simples et ouvertes en évitant d'interrompre le discours de l'enquêté. Mais lorsque ce dernier commence à dévier du contexte de l'enquête, on lui demande des précisions sur sa réponse sinon on passe à une autre question sur notre thématique. Pour les questions sur lesquelles l'enquêté refuse de répondre on les reformule autrement.

II-9-2. L'observation directe :

L'Observation est une technique indispensable dans chaque recherche scientifique, comme il est bien expliqué par Quivy Raymond : « *l'observation directe est celle où le chercheur procède directement lui-même au recueil des informations sans s'adresser aux sujets concernés. Elle fait directement appel à son sens de l'observation. Les sujets observés n'interviennent pas dans la production de l'information recherchée.* »¹². Elle nous aide à porter une attention particulière sur la situation dans laquelle vivent les étudiants handicapés, et évaluer les actions menées pour leur intégration sociale. Ces différents avantages se montrent explicites lors du recueil des informations du terrain, lors même de l'analyse et de l'interprétation des données, y compris au moment de vouloir répondre à la problématique de notre travail de recherche qui aborde l'intégration sociale et l'accessibilité pratique des étudiants handicapés. Toutes nos observations sont retenues avec la date et l'heure, on fait de notre mieux pour que notre présence ne perturbe pas les handicapés.

II-10. Guide d'entretien :

La technique d'interview est une technique de recherche qui consiste à avoir recours à des entretiens au cours desquels le chercheur interroge des personnes qui lui fournissent des informations relatives au sujet de sa recherche, elle nous permet de recueillir des informations, au sens le plus riche. D'après Alain Blanchet le guide d'entretien est considéré comme : « *un premier travail de traduction des hypothèses de recherche en inducteurs*

¹²- Raymond QUIVY, op. Cit., p 164.

concret et de reformulation des questions de recherches (pour soi) en questions d'enquête (pour les interviewés) »¹³.

Notre guide d'entretien est réparti en quatre parties :

- Dans notre première partie, on cible l'identification de notre population d'enquête (étudiants handicapés (CASAM) université de Bejaia). Il est très important de bien identifier notre échantillon pour lui faire passer notre guide d'entretien.
- La seconde partie vise à démontrer les caractéristiques des étudiants handicapés, en vue d'identifier les configurations favorisant l'intégration dans l'enseignement supérieur.
- La troisième partie consiste à démontrer le rôle médical et social de la CASAM, dans la prise en charge socio-médical et psychologique des étudiants handicapés.
- la dernière partie de notre guide d'entretien vise la pédagogie et les réponses en rapport avec la situation universitaire des étudiants handicapés.

II-11. Déroulement des entretiens :

II-11-1. Le recueil du matériel :

Notre enquête de terrain a été réalisée du mois de février jusqu'au mois d'Avril 2018 au sein de la CASAM, université de Bejaia.

Nos entretiens ont duré entre 2 à 4 heures, et le déroulement de certains entretiens s'est réalisé en deux séances.

II-11-2. Les circonstances et le lieu des entretiens :

Nous avons réalisé nos entretiens au sein de la Cellule d'Accompagnement, de Sensibilisation, d'Appui et de Médiation (CASAM) de l'université de Bejaia. Les entretiens ont été réalisés en français et en kabyle, en tête à tête sans aucune autre personne.

II-12. Les avantages de l'enquête et les difficultés rencontrées :

II-12-1 : Les difficultés rencontrées :

- Insuffisance du temps pour mener à bien l'enquête surtout que notre thème de recherche exige suffisamment de temps.
- Le refus des enquêtés de l'enregistrement et nous les avons transcrits à la main, ce qui a entraîné une perte de temps considérable.

¹³- Alain BLANCHET et Anne GOTMAN, *L'enquête et ses méthodes l'entretien*, Armand Colin, 2eme édition, 2007, p 59.

- L'absence de certains étudiants à nos rendez-vous ce qui a rendu notre tâche pénible.
- Le refus de certains enquêtés de parler sur le sujet, ce qui conduit à l'annulation de certains entretiens, c'est pourquoi notre échantillon est devenu plus restreint.
- Certains enquêtés avaient des difficultés d'exprimer leurs problèmes, de répondre à toute les questions, cela a pris du temps pour gagner leur confiance.

II-12-2 : Les avantages de l'enquête :

- Etre à l'écoute des besoins des étudiants cibles et les soutenir dans leur parcours universitaire.
- L'accompagnement social et pédagogique personnalisé.
- Découvrir la réalité quotidienne des étudiants handicapés et le personnel qui les prend en charge.
- la volonté de la CASAM d'assurer une bonne intégration des étudiants handicapés, poursuit ses efforts pour améliorer l'accessibilité architecturale sur le campus.
- L'université offre aux étudiants handicapés l'accès à des équipements spécialisés et à du matériel didactique. Pour ce faire, elle procède à l'évaluation des besoins d'ensemble de ce groupe d'étudiants, notamment en matière des supports adaptés et d'équipements informatiques. Instance principale : Accueil et intégration des personnes handicapés étudiants.

Conclusion :

A travers ce chapitre, on a peut présenter notre échantillon d'enquête et notre outil d'investigation et les différents problèmes rencontrés ainsi que les avantages de notre enquête.

Grace à cette partie on a défini notre domaine de recherche et certains concepts de notre étude, ainsi que la méthode utilisée.

Après ce travail de récolte d'informations concernant notre population d'enquête on passera à l'étape de l'analyse et de l'interprétation des données, en s'appuyant sur les réponses reçues auprès de nos enquêtés.

Introduction :

Nous consacrons cette partie à l'analyse des données que nous avons recueillies du terrain d'étude, on s'appuyant sur les résultats des entretiens qu'on a effectués auprès des étudiants handicapés au sein de la CASAM de l'université de Bejaia.

Nous allons donc dans ces deux chapitres, de coordonner et d'organiser les différentes informations récoltées par le biais des entretiens que nous avons pu réaliser avec 10 étudiants vivant avec handicap au sein de l'université de Bejaia.

Nous allons mettre aussi, l'accent sur les missions du service d'accueil et de la cellule d'écoute psychologique, ainsi de la formation pédagogique et les réponses de l'université aux situations des étudiants handicapés.

Le guide d'entretien (annexe I) utilisé a été élaboré à partir des éléments développés dans notre cadre conceptuel. Ce guide d'entretien reste inchangé pour toutes nos interviews. Cependant, il se peut que des questions ne soient pas posées en fonction du déroulement de l'échange, à l'interviewer de voir si l'interlocuteur a déjà répondu à certaines d'entre elles. Il convient également de préciser que lors de la retranscription, les erreurs de français ont été corrigées par nos soins. En effet, pour que la relecture soit plus aisée et compréhensible, il était judicieux de corriger les quelques erreurs commises par les interviewés du fait qu'ils ne parlent pas encore très bien le français.

Afin d'analyser les données récoltées lors de nos entretiens basées sur les diverses questions de notre guide d'entretien, les catégories suivantes ont donc été retenues pour l'analyse :

Chapitre III : Les différentes missions de la CASAM.

Dans ce premier chapitre, on va essayer de présenter les missions de la CASAM envers les étudiants handicapés.

III-1. Les missions du service d'accueil des étudiants handicapés :

D'après les informations recueillies durant notre enquête de terrain, nous avons découvert que le service d'accueil des étudiants handicapés, offre une aide dans les démarches administratives et pédagogiques, ainsi répond aux besoins spécifiques de chacun en apportant autant que possible les aides humaines appropriées, informations, aide mesures spécifiques d'aménagements des examens.

III-1-1. Le dispositif d'accueil et d'accompagnement :

Dans ce cadre, l'étudiant, quelle que soit sa situation de handicap, doit être accompagnée par la cellule d'accompagnement dès son entrée à l'université et tout au long de son cursus. Pour cela, la cellule d'accompagnement, de sensibilisation, d'appui et de médiation assure l'accueil de l'étudiant handicapé et propose, si nécessaire, la définition d'un plan d'accompagnement qui lui convient. Elle permet également à tous les étudiants de bénéficier, au cours de l'année, d'un suivi régulier destiné à ajuster les mesures d'accompagnement avec les nouveaux besoins liés principalement à la formation pédagogique.

Dans le parcours d'Ithri, nous pouvons identifier, en premier lieu, des formes de préjugés liés à la situation d'accueil, qui demeurent très importantes à l'étudiant. Dans son récit, émerge l'absence de formation au handicap, sa réponse est négative : « *Il ne faut pas oublier qu'un étudiant handicapé est d'abord et avant tout un étudiant susceptible, en tant que tel [...] Il y a pas assez de matériels qui sont mises en place, adaptés pour compenser les besoins pédagogiques* ». [Ithri, 23 ans, première année licence en SEGC, IHMC23].

Laziz malvoyant soutient l'idée d'Ithri : « *Que cela révèle que les préjugés liés à la déficience, mais beaucoup plus lié à la formation, toujours en fonction de mes besoins, sur les matériels et logiciels adaptés. Et ce concerne la partie d'accueil, il n'y a pas vraiment une aide administrative, une écoute, un soutien et des conseils d'orientation* ». [Laziz, 23 ans, deuxième année lettre et culture amazigh. LNAMC23].

Dans le cas de Ryad, le manque de l'accueil et le soutien pédagogique, surtout en début de cursus lorsqu'il n'a pas réussi en première année biologie, la conduit à se poser les questions suivantes : « *Pourrai-je arriver à la fin de cette formation ? Est-ce que je mérite vraiment d'être à l'université ?* ». [Ryad, 24 ans, deuxième année SEGC. RHPMC24].

La marque du préjugé apparaît au fur et à mesure que l'étudiant perçoit qu'il est sans soutien face à ses difficultés, Alors il commence à se douter même de ses capacités potentielles pour suivre la formation universitaire. Il opère alors une généralisation en reliant ses problèmes à des questions d'ordre cognitif. La possibilité d'accès à l'information pourrait empêcher cette souffrance, mais comme le note Ryad : « *Je ne vois rien ici à l'université à propos de la question du handicap. Dans mon cursus, je ne vois rien à ce sujet.* ». [Ryad, 24 ans, deuxième année SEGC. RHPMC24].

Pourtant, au sein de la faculté, il y a, au moins, un groupe ou bien une aide sur l'accueil des étudiants handicapés, avec des journées d'études publiées et des stages de courte durée réalisées. Si ces activités étaient divulguées sur le site web ou les murs de la faculté, l'étudiant pourrait avoir accès à plus d'informations la concernant.

Pour Ryad, les obstacles rencontrés semblables aux siens, en particulier autour des questions relatives à l'enseignement, une découverte qui lui a permis de rehausser son estime de soi. Cet aspect tend à montrer que la faculté avec une action positive pour inclure d'autres catégories peut favoriser l'intégration des étudiants handicapés, grâce à une forme d'identification à d'autres étudiants.

Dans le parcours du responsable de la cellule, déclare que la cellule d'accompagnement au sein de l'université de Bejaia apporte un accompagnement durant la scolarité pour faciliter l'intégration pédagogique des étudiants en situation d'handicap au sein de l'université et fournit le maximum d'informations et d'aides pour leur permettre de suivre un parcours universitaire dans les meilleures conditions possibles.

Vu le manque de moyens et la limite de budget, l'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés est l'interlocuteur privilégié, mais non exclusif, à ce titre, elle participe à l'analyse recensé des besoins de ces derniers, elle veille au suivi et à la mise en œuvre des mesures de compensation qui leurs sont octroyées à l'étudiant. Des mesures qui touchent la formation, la vie universitaire ou l'aménagement de la passation des examens.

D'ailleurs ceci est rappelé par docteur Bouraoui Kamel, le médecin généraliste et responsable de la cellule : *« Pour le dispositif d'accueil, d'abord si quelqu'un consulte le site de l'université, il va visiter le site de la CASAM, là où il trouve l'adresse du centre d'accueil. Le centre d'accueil et au niveau de la scolarité de la faculté des lettres situer au rez-de-chaussé, [bah] on a un projet de localisation, on a recruté une personne dédié à ça. Donc déjà l'université a pris un poste budgétaire pour justement accueillir ces étudiants depuis 2017. Mais avons y'avait des gens dans le cadre de pré emplois. A côté de centre d'accueil il y'a un centre d'écoute psychologique qui est aussi doté d'un psychologue clinicien là où ils collabores les enseignants de la faculté des sciences humaines et sociales, qui prennent en charge des étudiants ce qu'ils veulent y aller ...soit des médecins soit quelqu'un qui se présenté on oriente [...] Et je peux veut dire que la DAS a fait un énorme effort, ils nous ont accompagné pendant 04 ans, on avait 03 contractuels pendant 02 ans, ensuit il y'avait 01contractant qui eut son concours après il a quitté, après ils restent 02 personnes contractuelles jusqu'à la fin de leurs contrats. Avant qu'ils soient partis on a alerté le rectorat pour un programme de recrutement, après ils ont recruté une personne qui est dédié*

à ça, celle qui occupe le poste de secrétariat en l'occurrence Nabila [...] En s'assurant que l'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés existant au sein de notre université soient en mesure d'assurer pleinement sa mission, y compris du point de vue financier». [Kamel, médecin généraliste et responsable de la CASAM. BKMRCASAM].

A ce stade, nous remarquons que l'étudiant handicapé est au cœur du dispositif dans la mesure ou que c'est lui qui déclenche le processus d'accompagnement le concernant, en faisant état, auprès de l'accueil, de ses besoins et des difficultés qu'il rencontre à l'université en raison de son handicap. Il joue un rôle déterminant dans l'élaboration, la mise en œuvre et la réussite de son projet d'étude ainsi que dans l'expression de ses besoins en matière de compensation au handicap.

III-1-2. Soutien pédagogique :

Plusieurs dispositifs ont été mis en place à la prise en charge des étudiants ayant des besoins particuliers. Il est donc important pour nous ici d'évoquer de parler du soutien pédagogique, car d'une part cette mesure a été privilégiée par l'université. Cette mesure vise l'intégration des étudiants en situation d'handicap, et par cela l'étudiant pourra le mieux développer pour vivre d'une manière positive et avoir des expériences d'intégration sociale avec leurs pairs. Les différents types de handicap : visuel, auditif, moteur, myopathe et physique, nécessitent des moyens adaptés tant dans le suivi des cours que dans l'organisation des examens, le soutien pédagogique joue un rôle déterminant dans l'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés.

Dans le parcours de Sofiane, le soutien est organisé le plus souvent par le service d'accueil ou le chargé d'accueil des étudiants handicapés en collaboration avec les enseignants : « *En effet, certains étudiants ne peuvent pas tenir un stylo et de ce fait ne peuvent pas prendre de notes, exemple, d'autres déficients auditifs ne peuvent pas assister aux cours en raison de son handicap...* ». [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

Dans le parcours de Sara, nous pouvons identifier, en premier lieu que le soutien est assuré par les enseignants ou bien par les étudiants de la même formation, au-delà des liens d'amitié qui se créent, l'intérêt que le tuteur suive la même formation fait qu'il utilise le même langage et peut échanger aisément sur le cours avec son camarade, que ce dispositif permet également de respecter la confidentialité qui peut être souhaitée par l'étudiant handicapé : « *On ne sait pas si le tuteur prend des notes pour lui ou pour un de ses camarades* ». [Sara, 20 ans, première année science humaine. SMSHFC20].

Les étudiants et les enseignants peuvent également aider leurs camarades handicapés par des actions simples : en donnant leurs notes (cela pouvant également faire l'objet d'une gratification encadrée par la structure d'accueil) ; en prévenant l'étudiant handicapé d'un changement imprévu de salle ou d'horaire qu'il n'a pas pu entendre, noter, ou comprendre selon bien-sûr la nature de son handicap.

Dans le même contexte, Celia rajoute, qui se plaint de ses difficultés à s'adapter, en raison de l'incapacité totale pour la lecture, insiste sur les moyens nécessaires à mettre en place comme elle l'explique : *« Dès le premier cours, il est important que l'enseignant nomme et précise le titre du cours, afin que l'étudiant sache dès le début qu'il se trouve dans la bonne salle de cours. Lorsque l'enseignant constate la présence d'un étudiant ayant une déficience visuelle et auditive, il peut l'aborder directement, donc cette attitude permet de discuter des aides techniques et des ressources disponibles. Une rencontre entre l'enseignant et l'étudiant doit souvent être prévue immédiatement avant l'examen pour permettre des éclaircissements (reformulation verbale des questions d'examen), [bah] le but n'est pas d'obtenir des indices de réponses mais d'assurer la bonne compréhension des questions, de même après l'examen une rencontre peut aussi être prévue afin de permettre une bonne compréhension des réponses soumises »*. [Celia, 23 ans, première année Arabe. CMAFC23].

Paradoxalement, dans ce même contexte Celia a eu l'occasion de nous dire que : *« La prise de notes, pour moi autant qu'étudiante qui n'entendent pas bien le cours et je ne vois pas bien, peut se faire par un étudiant de la formation de même niveau que moi »*. [Celia, 23 ans, première année Arabe. CMAFC23].

Pour Ryad, les marques du préjugé à l'université commencent à émerger quand il s'est rendu compte qu'il ne pourrait pas correspondre au profil attendu par la culture universitaire. À ce stade, la perte d'audition a commencé à se manifester plus fortement dans sa vie. Voici son récit : *« Si je dis que je suis handicapé ? Sur quels critères me porter ? Si j'aurais droit au matériel adapté, un document, ce que la faculté aurait pour moi, vous savez ? Je ne savais pas ce que je ferais, mais je suis resté dans le doute, sans savoir ce qui changerait à l'université à ce sujet. Et j'ai fini par ne rien voir de nouveau »*. [Ryad, 24 ans, deuxième année SEGC. RHPMC24].

En déclarant sa perte d'audition, Ryad supposait que l'université pourrait lui offrir de meilleures conditions, cependant, cela n'a rien changé. Ainsi, il déclare que le handicap est un obstacle à l'accès à l'enseignement supérieur.

Parmi les nombreuses tâches consacrées à l'évaluation et à l'accompagnement de ces étudiants, les examens qui représentent une lourde charge de responsabilités et une pression pour les enseignants et le service d'accueil. D'après nos interviewés, il est important de bénéficier d'un temps supplémentaire pour la passation des examens, est ces étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture : ordinateur pour impression normale ou braille, ou bien une secrétaire ou assistant...etc.

A ce sujet, Segon Michaël et le Roux Nathalie notent que : « *Certains étudiants vivent au quotidien avec des aides humaines et/ou techniques qui peuvent traverser la vie universitaire. Les discours des étudiants handicapés révèlent également des pratiques auto-compensatoires construites tout au long du parcours de vie, et mises en jeu au sein de l'enseignement supérieur* »¹.

III-2. La prise en charge socio-médicale et psychologique des étudiants handicapés :

La personne handicapée prend en charge son handicap en faisant le choix de ses compensations en correspondance avec son projet de vie, quand elle en a les capacités. Souvent, elle est accompagnée par une équipe pluridisciplinaire, parfois médicale, pour un soin et une rééducation appropriés, lui permettant d'optimiser son autonomie et l'utilisation de ses compensations. La société (l'université en l'occurrence) prend en compte les conséquences des handicaps et de leurs compensations mises en place ; elle permet ainsi l'égalité des chances.

III-2.1. La prise en charge socio-médicale :

La prise en charge et l'intégration socio-médicale des étudiants handicapés serait donc une préoccupation de l'Etat et de tous les acteurs du secteur. Les préoccupations liées à l'intégration de ces étudiants seraient par contre très récentes.

Par ailleurs, la prise en charge des étudiants handicapés ne saurait être considérée comme un accueil. Il ne s'agit plus d'isoler mais d'intégrer effectivement cette catégorie au sein de la société.

La prise en charge socio-médicale consiste à mettre la disposition des handicapés un personnel médical et des moyens médicamenteux pour leur assurer une meilleur prise en charge du côté curatif.

¹- Michaël SEGON et Nathalie LE ROUX. « Parcours de formation et d'accès à l'emploi des anciens étudiants handicapés : formes de recours aux dispositifs et dynamiques identitaires ». *Agora Débats/Jeunesses*, 2013/3, N°65, pp 77-92.

La plupart des réponses reçues à propos de ce sujet démontrent qu'il n'y a pas vraiment de praticien qui assure une prise en charge comme rappelle Sofiane que nous avons interrogé : « *Pour moi il y'a l'insuffisance de structures spécialisées dans la prise en charge. Un accès très difficile et l'absence de programme spécifique pouvant satisfaire nos besoins et résoudre de manière durable notre problème. Pour moi autant que je suis un myopathe, je n'ai pas eu la chance d'être pris en charge. Il y a un manque énorme du matériel, des spécialistes qui assure mon état de santé. Et j'ai fini par la prise en charge n'est pas suffisante... mais c'est comme ça !* ». [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

Le responsable de la cellule docteur Bouraoui Kamel, nous fait part lui aussi de quelque information, qui s'avère très relative à la prise en charge socio-médicale des étudiants handicapés, dit que : « *Il y a six médecins en tous qui sont chargées de ça [...]. Donc, il y a des médecins et des infirmières ici et au niveau de targa ouzamour plus une pharmacie. Donc, de ce côté-là y a aucun problème... à propos de l'association, on a voulu de créer une association spécialement dédié aux étudiants pour travailler dans ce domaine mais avec le problème de la réglementation, ils ont arrêté les agréments de l'association [...] mais y'avais d'autre association qui prennent en charges ses étudiants* ». [Kamel, médecin généraliste et responsable de la CASAM. BKMRCASAM].

L'essentiel de l'action menée en faveur des étudiants handicapés est encore confiée à une association qui prend alors en charge l'accueil, l'information, l'accompagnement des étudiants. L'association a en effet pour objet d'apporter aux handicapés ou malades de l'enseignement les moyens de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur et de les aider à obtenir une formation qui les conduise à un emploi.

Le responsable de la cellule docteur Bouraoui Kamel, rajoute : « *Dans ce cas-là, lorsque il 'y a pas une solidarité est-ce-que vous pouvez imaginer qu'un étudiant handicapé peut suivre ses études [impossible] Elle est associe parfois avec des fêtes, parfois avec des journées spécialement pour handicap. Dernièrement, ils ont fait une journée sur handicap au niveau de la résidence targa, même les émissions de radio pour l'accompagnement des étudiants par exemple radio citez, donc il y a des choses qui se font [...] Mais maintenant la question qui se pose : Est-ce que c'est efficace ou bien est-ce que on peut faire mieux ? Tout ça oui bien sûr ça se discute. On peut toujours faire mieux mais avec des conditions ; qu'il faut beaucoup de moyens, mais je pense que la société et biens sur les étudiants qui aident l'handicap à surmonter ses difficultés, car l'handicap peut pas suivre ses études tout seul s'est impossible* ». [Kamel, médecin généraliste et responsable de la CASAM. BKMRCASAM].

Dans d'autres cas, l'université est mise en place un service dédié aux étudiants handicapés qui a pris le relais ; des associations peuvent encore exister, qui jouent alors un rôle complémentaire de celui du service, notamment pour l'intégration des étudiants handicapés grâce à des activités conviviales, culturelles, sportives.

La prise en charge insuffisante à cause des difficultés à se saisir de l'accès pluridisciplinaire, la santé est donc devenue une variable d'ajustement dans les dépenses étudiantes. Des étudiants qui ne se soignent pas aujourd'hui, c'est demain toute la société qui devra en payer les dégâts. Les jeunes, à l'âge où ils doivent prendre de bonnes habitudes en matière de santé, sont de moins en moins protégés, renoncent à des soins faute de complémentaire santé, et sont trop peu informés du fonctionnement du système de soins.

À l'heure actuelle, le centre médical universitaire est rendu obligatoire pour améliorer les conditions sanitaires des étudiants de l'université. Ceci est rappelée par docteur Bouraoui Kamel, médecin généraliste et responsable de la cellule d'accompagnement, en disant que : *« Lorsque ils viennent les handicapés, le centre médical est toujours ouvert, après l'handicap demande une consultation, donc c'est une réponse à votre question. Dire qu'il n'y a pas une prise en charge ce n'est pas saisi [...] Et ce n'est pas seulement pour les handicapés mais pour tout personne et compris les personnes étrangères, et puis ça se peut le vérifier, pouvez faire d'une façon inopiné comme tu veux. Donc, ce centre est visible... C'est la réponse que je peux vous donner »*. [Kamel, médecin généraliste et responsable de la CASAM. BKMRCASAM].

En effet pour ne pas exclure l'étudiant du parcours de la prise en charge et que le suivi soit optimal, le centre médical permettrait aux étudiants handicapés de rentrer dans le parcours de soins et de bénéficier ainsi d'une prise en charge pluridisciplinaire. De plus l'étudiant doit pouvoir obtenir l'ensemble des informations nécessaires notamment au sujet de la complémentaire santé ou de la sécurité sociale étudiant.

Le manque de moyens et l'absence de praticiens et des spécialistes qui assurent une prise en charge socio-médicale des étudiants handicapés demeurent un véritable problème. Alors, il faut leur porter une aide pour améliorer leur état de santé. Le responsable de la cellule docteur Bouraoui Kamel ajoute : *« Lorsque l'handicapé parle d'une prise en charge spécifique, ça c'est autre chose. Spécifique il y a par exemple des centres de rééducation au niveau d'Ilmaten mais le problème qui se pose comment arriver ? Donc, ça demande un peu d'effort pour montrer, il y a aussi l'accès à la consultation spécialisée comme l'hôpital et CHU. Mais c'est ça parle uniquement de prise en charge socio-médicale à l'échelle de l'université, il n'y a aucun problème. Ailleurs, ils ont des prises en charge mais c'est loin*

pour eux, ça doit être ça qui les décourage et puis je ne s'ait pas s'ils obtiennent des rendez-vous comme ils veulent [...] Si on arrive a réparé une partie de leur dégât c'est une bonne chose ». [Kamel, médecin généraliste et responsable de la CASAM. BKMRCASAM].

D'après la majorité de nos enquêtés, par manque de moyens pour être pris en charge dans la plupart du temps, le centre médical de l'université de Bejaia offre juste des consultations. Cette situation qui constitue un obstacle majeur limitant l'autonomie de ces étudiants a conduit leur parcours au sein de l'université.

III-2.2. La prise en charge psychologique :

L'état psychologique de ces étudiants au sein de l'université de Bejaia, ne représente aucune contrainte pour toute initiative d'émancipation et d'apprentissage dans leurs comportements et leurs interactions relationnelles avec leurs camarades étudiants, et avec les membres de la CASAM.

Dans la Cellule d'Accompagnement, de Sensibilisation, d'Appui et de Médiation (CASAM) de l'université de Bejaia, il y a un psychologue clinicien qui s'occupe de l'état psychologique des étudiants en situation d'handicap. Le psychologue clinicien de la cellule nous confirme que : « *Dans cette cellule, la prise en charge psychologique de ces étudiants dépend de leur demande, donc, est-ce-que leur demande nécessite une prise en charge psychologique ou sensibilisation, conseil et orientation ?* ». [Akrou, psychologue clinicien. AHPC34].

Le psychologue donc à un rôle primordial qui intervient dans la prise en charge des étudiants handicapés pour le soutien, l'encouragement et l'accompagnement durent leurs carrières universitaires dans le but d'aider à accepter leur réalité dans le vécu quotidien. Et c'est ce qui confirme exactement le psychologue de cette cellule, en disant que : « *Le rôle du psychologue face aux étudiants handicapés est très important. Donc, le psychologue joue un rôle qui s'agit de préparer les sujets de demandeur d'aide et d'accompagnement et d'une prise en charge à accepter tout d'abord leur pathologie et les conseiller sur leur quotidien à faire face à la difficulté et aux obstacles à fin de les motiver et de les préparer à leur vie pédagogique et réussir leur cursus* ». [Akrou, psychologue clinicien. AHPC34].

Le reste de nos enquêtés ne partagent pas le même point de vue, l'un d'entre eux dit : « *Je n'ai pas besoin d'un psychologue, mon état psychologique est bien et je n'ai pas cherché à comprendre* ». [Hassiba, 25 ans, deuxième année master Biologie. HBFC25].

Par contre d'autres interviewés n'ont aucun contact avec le psychologue, il y a des cas où ils refusent totalement le recours au psychologue, comme le cas de Ithri : « *A ce sujet, il y a ma famille, le soutien de mes amis et surtout ma petite copine.....ce qui a rendu mes études plus faciles* ». [Ithri, 23 ans, première année licence en SEGC. IHMC23].

L'avis du psychologue intervient pour donner des conseils, d'éviter le stress et l'angoisse qui influent d'une manière négative sur l'état de santé des handicapés.

Après chaque suivi psychologique, le résultat engendre une amélioration, ceci selon chaque cas examiné comme le mentionne Sofiane : « *Oui, pourquoi pas ? bien sûr qu'il y a une certaine amélioration dans mon état psychologique, j'ai raconté mon problème, et j'ai senti à l'aise et soulagé, et d'ailleurs à chaque fois je rencontre des étudiants dans mon cas je les conseille de faire appel à un psychologue* ». [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

D'après le psychologue, une meilleure prise en charge psychologique nécessite un cadre adéquat, afin d'exercer convenablement et aisément sa fonction dans cette cellule. Face à cette situation, les moyens dont dispose cette cellule restent insuffisants pour répondre à la demande des étudiants handicapés.

Le psychologue de la cellule nous confirme que : « *A vrai dire, on souffre d'un manque de moyens humains et matériels, puisque la cellule ne possède pas un budget indépendamment de l'université* ». [Akrou, psychologue clinicien. AHPC34].

Ce problème est lié au manque financier, en particulier budgétaire, le problème d'embauche reste un obstacle qui devrait être réglé par l'Etat. A ce sujet, le psychologue rajoute : « *Bien que la cellule prouve un manque de moyens matériels et humains, mais le personnel et le responsable de cette cellule essayant tout de même à surmonter ces difficultés, et travailler dans le but de trouver des solutions pour avancer tout en assurant les besoins de ces étudiants, et ceci on étant médiateurs entre les handicapés et toutes les administrations que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'université dans la mesure de possible de tout un chacun, sans oublier notre rôle d'écoute et de prise en charge psychologique* ». [Akrou, psychologue clinicien. AHPC34].

Dans ce contexte de la prise en charge socio-médicale et psychologique des étudiants handicapés, Daniel Terral explique que : « *Le médico-social vise à une prise en charge de la personne dans sa globalité, l'accueil d'enfant, d'un adulte handicap ou sa prise en charge*

ambulatoire ne peuvent se réduire au traitement d'un symptôme, il s'agit de l'aide de la personne dans sa globalité, physique, psychologique et sociale »².

D'après ce constat, les enquêtés nous ont affirmé qu'ils ont pu assurer une prise en charge, malgré les différents obstacles qui y surgissent et freinent leurs différentes activités, programmées par la cellule, en particulier la tâche du psychologue car il se trouve qu'il y a un grand manque en matière de moyens.

III-2.3. Le rôle des enseignants universitaires dans la prise en charge des étudiants handicapés :

Une recherche sur les pratiques enseignantes, vues par des étudiants handicapés, en matière d'intégration sociale nous semblait en effet plus intéressante. Ce qui nous motivait à travers cette recherche était de connaître le point de vue de certains étudiants quant aux pratiques enseignantes permettant aux étudiants handicapés une intégration sociale optimale. Nous voulions également connaître leurs opinions sur les pratiques enseignantes qui devraient être évitées ou au contraire renforcées pour que le bien-être des nouveaux venus leurs soit aussi optimal.

Aménagement des cours et des examens et la cellule d'accueil, que l'université de Bejaia est tenue de respecter afin de répondre aux besoins spécifiques des étudiants en situation de handicap, cela doit leur permettre de s'épanouir dans leur vie d'étudiant.

Au cours de cette étude nous avons voulu être informées sur le rôle des enseignants dans la prise en charge quand ils donnent des cours aux étudiants vivant avec handicap. Cette étude collecte des informations sur la situation des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur. Cette étude se penche également sur les besoins spécifiques des étudiants selon leur type de handicap afin de trouver les modes de fonctionnement les plus efficaces pour faciliter leur parcours universitaire. Ces réponses, illustrées tout d'abord d'un constat approfondi, pour aboutir à une meilleure prise en compte du handicap et l'émergence d'une conscience collective informée, sensibilisée et outillée.

Principalement orienté vers l'analyse des questions ouvertes sur leur ressenti et leurs attentes, nous constatons que ces catégories d'handicap ne permettent pas de suivre comme les autres les enseignements.

En lien avec les interviewés, il est suggéré que l'enseignant discute avec l'étudiant dès le premier cours, afin de déterminer les adaptations nécessaires au déroulement du cours. Parfois, les aménagements sont suffisants, il est pertinent qu'au cours du semestre,

²- Daniel TERRAL, *Prendre en charge à domicile l'enfant handicapé*, DUNOD, Paris, 2002, p 48.

l'enseignant réitère à l'étudiant de discuter sur le déroulement des activités dans l'enseignement.

La plupart des réponses reçues à propos de ce sujet démontrent qu'il n'y a pas vraiment des moyens suffisants pour permettre à l'enseignant de faire le cours, il n'y a pas des conditions favorables qui permettent une prise en charge à l'égard des étudiants en situation de handicap.

Dans le parcours de Sara : « *La mise en ligne de cours ou des travaux dirigés est un support important pour étudiants qui ont des difficultés à suivre des cours. Il y a aussi la réticence des enseignants qui ne veulent pas que leur cours soit enregistré, certains refusent même un enregistrement sur le magnétophone. La dernière fois, j'ai crié tellement pendant le cours mon enseignante de la [...] a refusé d'enregistrer les cours, elle m'a dit débrouille toi, j'ai plusieurs fois réclamé à l'administration mais rien a changé, après j'ai appelé papa pour expliquer ma situation, dit que papa arrive avec mon dossier médical et ma carte d'handicap, l'enseignante a dit : Ah je ne sais pas quelle est vraiment malvoyante, je m'excuse, mais à partir d'aujourd'hui elle peut l'utiliser. Il y a un travail important de sensibilisation à faire sur la reconnaissance de la différence ; l'accès aux droits fondamentaux pour tous les étudiants n'est pas encore intégré* ». [Sara, 20 ans, première année science humaine. SMSHFC20].

La demande de Sara en ce qui concerne une meilleure information et communication relève plutôt d'une plainte psychologique concernant la prise en compte de son handicap par le personnel enseignant qui ne met pas toujours à disposition un support accessible pour suivre les cours.

La lecture de texte peut poser diverses difficultés aux étudiants souffrant d'un handicap moteur et surtout les myopathes, en particulier lorsqu'il s'agit d'acquérir du matériel et de s'en servir. La manipulation des cours et des livres, les tenir représentent une difficulté supplémentaire lorsque la déficience affecte les membres supérieurs. Ces étudiants peuvent bénéficier de la mise à disposition de documents numériques et requérir plus de temps pour effectuer la lecture des textes.

D'après Sofiane : « *Il est suggéré au enseignant de vérifier au début du cours si l'aide d'un autre étudiant est nécessaire pour acquérir ou accéder au matériel pédagogique et surtout de fournir le plus tôt possible la liste des livres et des documents à lire. Pour moi, il y a une asymétrie récurrente de l'information entre les étudiants handicapés et le corps enseignant qui ne sait pas comment s'y prendre pour aider ces étudiants* ». [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

Si certains pointent mise par certain enseignant comme étant l'une des sources des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, la majorité reconnaît tout de même l'impuissance de leurs enseignants ainsi que le manque de moyens mis à leur disposition par l'administration.

D'ailleurs ceci est rappelé par Celia : « Être handicapé, cela forcément entraîne des difficultés mais il faut s'adapter. C'est de l'organisation pour les cours, les examens... Mais les enseignants sont conciliants. Une fois que les adaptations sont faites, ça se passe plutôt bien, même si on apprend plus à se débrouiller, je ne sens pas de discrimination [...] Il faut faire preuve de volonté ». [Celia, 23 ans, première année Arabe. CMAFC23].

Dans ce contexte le partage des rôles et des responsabilités dans une logique d'accompagnement, là où les répondants aimeraient de l'accompagnement sous la forme par exemple d'un enseignant. Le cours dispensé par l'enseignant et les ressources pédagogiques nécessitent souvent une adaptation pour être accessible à l'étudiant déficient visuel, par exemple, lorsque l'étudiant ne peut prendre lui-même ses notes de cours, il aura besoin d'avoir le cours en format numérisé.

L'aménagement des conditions des examens doit être accordé par l'administration, que le rôle de l'enseignant est primordiale qui intervienne dans la prise en charge des étudiants handicapés. Un climat d'ouverture et de confiance est impérativement à mettre en place par l'enseignant afin de faciliter l'adaptation de l'étudiant handicapé au sein de la classe et de favoriser les bons rapports avec les autres étudiants. Des mesures spécifiques sont prévues quant à l'organisation des examens au bénéfice des étudiants handicapés physiques, moteurs et sensoriels afin qu'ils bénéficient d'aménagements qui préservent toutes leurs chances de succès (tiers temps, tuteur, etc.).

Dans le parcours de Ryad : « Pas de rôle vraiment. La dernière fois j'ai fait un examen de cours avec madame XXX, après le temps s'est écoulé, j'ai demandé à madame de me rajouter une demi-heure parce que je n'arrive pas à écrire, elle a refusé de me rajouter le temps, après je n'ai pas eu une bonne note [...] Certains enseignant [...] Quand je leur annonce mon tiers-temps, ils ont une réaction [désagréable, misérabiliste] Donc je demande aux responsables de revoir sur la question d'handicap. Pour moi : Il est convenu pour tous les étudiants de bénéficier d'un temps supplémentaire pour la passation des examens, ce temps est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours ! ». [Ryad, 24 ans, deuxième année SEGC. RHPMC24].

A ce stade, on remarque que le rôle de l'enseignant universitaire dans la prise en charge des étudiants handicapés au sein de l'université de Bejaia n'est pas suffisant. Lors de l'entretiens, les étudiants interrogés expriment leur volonté d'autonomie, et trouver des solutions, alors nous postulons que cet état d'esprit participe d'un processus de mise en place d'une estime de soi. Ce qu'il est intéressant de noter c'est que cet état de fait influe sur la relation étudiant et enseignant, le problème communicationnel n'est certes pas l'apanage des étudiants en situation de handicap mais le regard porté sur la déficience peut exacerber ce phénomène.

Or, communiquer avec son enseignant revêt sans doute davantage d'importance pour le déficient visuel qui nécessite une adaptation des ressources pédagogiques. En effet, lorsque l'étudiant n'a pas accès à l'information demandée, alors à l'enseignant qu'elle lui soit donnée sous un autre format représente une aide la plus utile et une prise en charge adéquate.

La qualité des pratiques pédagogiques semble être un facteur important à ne pas négliger, puisque les pratiques pédagogiques des enseignants dans la prise en charge ne sont pas sans conséquence sur les étudiants. Il est clairement établi que l'enseignant et ses comportements jouent un rôle fondamental dans la prise en charge sur l'étudiant.

III-2.4. La réaction des membres de la famille à l'égard de leurs enfants déficients :

Les familles des personnes handicapées sont comme les autres mais il leur est demandé davantage pour s'occuper de bien-être de leurs membres, et l'intégration sociale de leurs proches handicapés. Ces familles ont à lutter pour surmonter la déficience mais aussi la discrimination qui l'accompagne encore trop souvent.

Quand un enfant est en situation de handicap, tous les membres de la famille sont touchés. Il est important que la famille garde cela à l'esprit, l'enfant en situation de handicap, ses parents sont touchés en plein cœur. Une attention toute particulière est portée à leur égard et au respect de leur cheminement.

Parallèlement, la famille de l'étudiant apparaît être une constante de son épanouissement durant tous son parcours universitaire. En effet, nombre des étudiants handicapés relèvent que leur univers familial a été, est et sera une colonne vertébrale incontournable pour réussir dans leur parcours au sein de l'université.

Ceci se traduit par un soutien quotidien, tant au plan financier qu'au plan moral et psychologique, comme l'explique Feriel : « *Tous les handicapés ont besoin de soutien. Parce que le climat familial s'est détérioré suite aux difficultés que nous rencontrons pour répondre à notre besoins* ». [Feriel, 19 ans, première année SEGC. FGFC19].

La prise en charge psychologique par la famille joue également un rôle essentiel dans le soutien et l'accompagnement de leurs enfants, comme le mentionne Ithri : « *Il y avait à côté de toute cette souffrance un soutien..., un soutien de ma famille surtout mes parents et mon grand frère, son oublier aussi ma copine que j'estime beaucoup. Je suis vraiment satisfait que ma famille apporte un soutien dans tous les domaines, que ce soit du côté psychologique ou social et bien sûr du côté éducatif ce qui a rendu mes études plus faciles* ». [Ithri, 23 ans, première année SEGC. IHMC23].

Par contre Sofiane explique que : « *Au départ, ils n'ont pas accepté, parce que tous mes frère sont des myopathe (04 frères)...mais actuellement ; ils ont accepté à cause des autres handicaps qui ont réussi dans leurs vie [...] aident bien et qui prennent le temps de nous écouter et de chercher avec nous. C'est avec le cœur qu'ils le font* ». [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

La famille représente alors une ressource pour les handicapés, à ce stade nous trouvons l'apport des parents pour le bien de leurs enfants qui ils ont toujours à côtés de ces derniers, en les soutenant car l'apport des parents reste primordial pour insuffler l'espoir de leurs enfants et ne pas se sentir négligé.

Lanners Romain et Lambert Jean-Louis approuvent que l'adaptation familiale est celui des réseaux sociaux et de leurs fonctions, réunis dans le concept de soutien : « *Le soutien est une aide et une assistance fournies par les membres du réseau personnel et social des familles. Cette aide est de nature psychologique, informative, émotionnelle ou matérielle. Elle a pour effet d'influencer de manière positive les comportements des membres de la famille* »³.

III-2.5. L'accessibilité aux locaux d'enseignements et les infrastructures pédagogiques de l'étudiant handicapé au sein de l'université :

Dans cette étude, nous essayons de déterminer dans quelle mesure les parcours d'intégrations des étudiants handicapés sont marqués par des expériences stigmatisante, ayant pour résultat la ségrégation et l'exclusion au sein de l'université. Il s'agit d'une recherche qualitative qui vise à identifier et analyser les parcours d'étudiants handicapés. Les résultats montrent que les actions en faveur de ces étudiants sont peu visibles, même s'il n'y a pas de résistance à l'égard de la notion d'intégration et que les étudiants ont trouvé par eux-mêmes les moyens de surmonter des difficultés spécifiques.

³ - Romain LANNERS et Jean-Louis LAMBERT, *L'intervention précoce en éducation spécialisée. Bilan et perspectives*. Lucerne.2002, p 75.

L'accès à tout pour tous, est le mot d'ordre, induit par la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances. Les transports, l'école, l'administration, tous les aspects de la vie du citoyen sont concernés.

Aide matérielle et humaine et accessibilité aux locaux sont autant de préconisations que les chefs d'établissement sont tenus de garantir afin de répondre aux besoins spécifiques des handicapés comme il explique Sofiane : *« L'accessibilité, l'autre problème éternel ! En plus des conditions sociales très épineuses dans lesquelles ils vivent ces handicapés font face quotidiennement à une autre vie, et pas des moindres, celui de l'accessibilité. Il semble que membres autorités locales ne prennent pas en compte la loi relative aux personnes handicapés à telle enseigne que même les établissements et bâtisses nouvellement construis sont dans la majorité des cas dépourvus de passages adéquats pour handicapés. Et ceci ne fait que rendre encore plus difficile l'insertion de cette catégorie, un projet auquel aspirent plusieurs malades et acteurs associatifs. Le pire, c'est lorsque cela est constaté même dans les établissements publics à l'instar des mairies et des postes... Ou dans les lieux publics les plus fréquentés comme les gares, ou parfois même les places censées être occupées par des fauteuils roulants sont louées aux vendeurs de café et jus ! J'étais dans tous mes états en voyant la qui m'était réservée, occupée par des marchandises dans un train, j'ai dû alors rester collé au couloir et gêner ainsi beaucoup de gens dans leur passage »*. [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

Les améliorations des conditions d'accueil des étudiants handicapés apparaissent spécifiquement dans les projets de l'université. Il est nécessaire qu'il y ait une réelle prise de conscience de la communauté universitaire, l'accessibilité ne se limite pas à pallier un handicap spécifique mais vise à construire un environnement social et spatial pour tous.

A ce sujet, l'accessibilité demeure le problème principal des étudiants handicapés, les infrastructures récentes doivent être adaptées leur projet architectural aux exigences d'accessibilité tandis que l'université doit recourir progressivement à des travaux d'aménagement pour un accès aux salles de cours et amphis, aux toilettes, à la bibliothèque...

Pour Ryad : *« Mis à part un aménagement pour l'accès à un amphi, qui reste très insuffisant, puisqu'à l'intérieur de l'amphi il y a beaucoup d'escaliers, aucun amphithéâtre ne dispose de rampes d'accès et aucune adaptation n'a été apporté, l'accessibilité des handicapés, un problème toujours pas résolu ! »*. [Ryad, 24 ans, deuxième année SEGC. RHPMC24].

Afin de faciliter leur intégration sociale, il faut éliminer ces barrières qui gênent leurs activités quotidiennes. Ceci implique l'adaptation systématique du milieu de vie aussi bien dans son architecture que son environnement. Cela signifie également leur assurer la disponibilité de moyens de transport et de communication adéquats.

C'est toujours le même problème dit Ithri : *« Et avec les escaliers, je n'ai pas accès à tout l'amphi, je n'ai soi carrément devant le prof, mais il ne faut pas gêner les portes d'accès. Tout ça pour souligner qu'il n'y a aucune administration qui gère le problème du handicap. C'est nous sur le terrain qui sont confrontés aux difficultés »*. [Ithri, 23 ans, première année SEGC. IHMC23].

A ce sujet, Amirouche explique : *« Je rencontre des problèmes avec les ascenseurs. Au niveau accessibilité, les plus gros problèmes se posent sur la façon dont le plan de la fac est fait, ne serait-ce que pour les issues de secours : Si on se retrouve au 3ème étage on ne peut pas redescendre car on ne peut prendre l'ascenseur. Au niveau des toilettes, des aménagements ont été faits sans être pensés jusqu'au bout. Ils en ont mis histoire de dire qu'ils ont fait installer des toilettes handicapés, mais ce n'ai pas vrais ! »*. [Amirouche, 28 ans, doctorant en deuxième année droit. ADMC28].

A ce stade Sofiane rajoute : *« Un étudiant en fauteuil roulant peut accéder seulement à quelques salles de cours au rez-de-chaussée. Mais malheureusement, ses cours sont toujours organisés dans des salles 2èmes au 3ème étage qui n'est pas accessibles. Point négatif : Il n'y a pas les ascenseurs, ce qui a rendu mes études plus difficiles le manque d'accès à certains locaux »*. [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

Le réseau des bibliothèques universitaires couvre l'ensemble des champs disciplinaires de l'université de Bejaia et irrigue tous ses campus. Les bibliothèques sont accessibles aux étudiants, enseignants, chercheurs, de l'université ainsi que les personnes extérieures recherchant la documentation universitaire.

A ce sujet, nos enquêtés nous confirment que l'accessibilité n'est ainsi pas vraiment de mise, la salle des périodiques et la salle informatique sont pour eux très pénibles. Pour les étudiants qui se déplacent en fauteuil roulant ne peuvent accéder qu'au rez-de-chaussée, comme il explique Sofiane : *« Il n'y a pas d'ascenseurs dans notre bibliothèque universitaire (faculté des lettres et des langues). Et aussi, elle ne possède pas d'un service d'accueil à cause de manque de moyens. D'ailleurs, il n'y en aura jamais, car elle est classée au patrimoine historique »*. [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

Ithri soutient l'idée de Sofiane : « *Pour moi je n'ai même pas l'accès au rez-de-chaussée, ... la bibliothèque de l'économie a beaucoup d'escaliers, si j'aurai besoins d'un livre ma chère copine me le ramène. Dans cette université, aucune adaptation n'a été apportée pour les handicapés* ». [Ithri, 23 ans, première année SEGC. IHMC23].

Dans le parcours de Sara Malvoyante : « *Être handicapé, cela forcément entraîne des difficultés mais il faut s'adapter. Pour moi autant que je suis malvoyante papa s'occupe de tous, il m'a acheté un clavier à gros caractères et écran à zoom ultra puissant, une sorte de caméra nommée «AXIRAL» et reliée à un ordinateur permet de lire. Il suffit de glisser un livre sous la webcam et de tourner les pages, celle-ci retranscrit le texte en version audio* ». [Sara, 20 ans, première année science humaine. SMSHFC20].

C'est bien le mot-clé de l'accessibilité, même si les universités évoquent le manque d'argent. Le budget n'a rien à voir là-dedans, dénonce Sofiane, « *C'est une question de choix politiques* ». [Sofiane, 30 ans, premiers année français. SMFM30].

Donc, selon les avis des enquêtés, l'accessibilité des handicapés est loin d'être évidente. Si certains établissements ont été mis aux normes pour l'accès et la prise en charge des handicapés, la majorité des infrastructures et espaces publics ne sont pas accessibles aux handicapés sans l'aide d'une personne.

L'accessibilité de l'université, ce n'est pas seulement l'accessibilité des locaux et de la formation, c'est aussi celle du logement et de la vie étudiante. Par ailleurs, s'agissant de répondre aux besoins d'accessibilité aux transports des étudiants handicapés fréquentant l'établissement d'enseignement supérieur à Bejaia.

Un autre niveau qui concerne toujours la vie de l'étudiant handicapé hors de la structure universitaire qu'il fréquente, le logement s'avère jouer un rôle fondamental.

Au-delà du handicap moteur pour lequel la question du déplacement est difficile, la distance entre les lieux d'étude, de soin et de vie s'avère être une perte de temps, mais surtout une source de stress, ce qu'est expliqué Ithri : « *Moi je suis toujours accompagné par mes collègues étudiants qui s'occupe de mes déplacement. Le transport entre mon lieu d'étude Aboudaw et ma résidence au 17 octobre c'est presque 10 kilomètres. Je prends le transport universitaire ce qui rendre mon déplacement difficile avec une fatigue supplémentaire. Vous savez c'est une souffrance tu ne peux pas l'imaginé...ce qui a rendu mes études plus difficiles c'est les déplacements* ». [Ithri, 23 ans, première année SEGC. IHMC23].

Les étudiants handicapés peuvent bénéficier d'aides financières, comme les autres étudiants, mais pourquoi pas des bourses spécifiques en fonction de leur handicap, afin de renforcer l'accessibilité des études supérieures comme il explique Laziz : « *un étudiant ayant*

un handicap a droit à une bourse par cycle d'étude (qui ne dépend pas du revenu de leurs parents), par exemple on perçoit quatre mille dinars (4 000,00 DA) chaque trois mois comme les autres étudiants, mais c'est pas suffisant, normalement les étudiants handicapés sera doublée en fonction de notre besoins, mais on peut rien faire...toujours une question de choix politiques...j'aimerais bien que nos responsables vont signaler notre besoins !». [Laziz, 23 ans, deuxième année lettre et culture amazigh. LNAMC23].

Selon les dires de certains enquêtés à propos la restauration pour les résidents universitaires est vraiment accessible, de fait qu'il est au rez-de-chaussée comme il mentionne Ithri : « *Le restaurant universitaire du 17 octobre, est celui de Aboudaw sont accessibles et presque tous les restaurant dans les résidences sont accessible...mais j'aimerais bien que les menus adaptés peuvent être proposés aux étudiants handicapés qui le souhaitent !* ». [Ithri, 23 ans, première année SEGC. IHMC23].

Le logement commun des étudiants handicapés est un point essentiel. Mais selon les dires certains enquêtés, il ne peut pas jouer le rôle dans l'intégration social, car la prise en compte du handicap ne fait pas encore complètement partie intégrante.

A ce sujet Ryad explique : « *Souvent les moyens manquent, il y a beaucoup d'efforts à faire. On ne peut rien faire s'il n'y a pas de subventions, la prise en charge est insuffisante. Au départ j'étais aidé par mes camarades, l'administration m'a donnée une chambre au 3ème étage, j'ai réclamé plusieurs fois, mais ..., après j'ai décidé d'annulé carrément la chambre...ce qui contraint les étudiants handicapés à trouver un établissement susceptible de leur offrir un hébergement adapté* ». [Ryad, 24 ans, deuxième année SEGC. RHPMC24].

Par contre Ithri explique que : « *Il est important [...] Je n'ai pas connu de réelles difficultés parce que j'ai toujours bénéficié des services d'aides à l'intégration* ». [Ithri, 23 ans, première année SEGC. IHMC23].

Même Sofiane explique que : « *A propos ce sujet le logement commun entre les étudiants handicapés et ceux dont le handicap n'est pas visible [...] souvent les moyens manquant ; parce que j'ai un problème de l'accessibilité...mais il est important parce que j'habite loin en plus l'amitié devienne de plus en plus renforcée et je ne senti plus discriminé et isolé* ». [Sofiane, 30 ans, premiers année français. SMFM30].

Dans ce contexte, l'accès à l'enseignement supérieur est un marqueur très négatif en matière d'accessibilité de notre société. Muriel Larrouy apporte une contribution importante à l'analyse de l'intégration sociale et « *des conceptions du vivre ensemble* » en prenant pour

objet le « *processus d'accessibilisation* »⁴, l'auteur montre comment notre société évolue d'une accessibilité spécialement conçue pour les personnes handicapés à une accessibilité pour tous.

C'est l'accessibilité dans son ensemble qui pose un sérieux problème en Algérie. En effet, il est aisé de constater que les infrastructures et les transports sont largement inadaptés. Les conséquences sont terribles dans la mesure où ce sont justement ces facteurs qui rendent possibles l'autonomie des étudiants handicapés et leur intégration sociale.

D'après ce constat, les étudiants en situation de handicap sont un facteur préalable et fondamental à leurs parcours et qui détermine leurs capacités à s'intégrer et à réussir leurs études. Donc, pour s'amplifier l'accessibilité est égale briser les barrières.

III-2.6. Le déplacement des étudiants handicapés sur le campus de l'université :

Les étudiants handicapés au sein de l'université de Bejaia soumis à de nombreuses difficultés de déplacement, la prise en compte d'accessibilité (l'accès jusqu'au lieu), un accès à une formation avec un accueil adapté, ainsi, la mise en place de tels aménagements, en particulier la mise en accessibilité des équipements, qui provoque des obstacles suspendus non détectés par ces catégories. Tout ceci nous a amené à formuler notre question de recherche comme suit : Selon vous, comment pourrions-nous favoriser le déplacement des étudiants handicapés sur le campus de l'université ?

Le peu de participation à ce sujet explique que le système d'aide au déplacement propose un confort de vie supérieur comme l'explique Laziz : « *Pour moi j'aimerais bien d'assurer la sécurité des déplacements en installant des bandes transversales de signalisation de danger (exemple les descentes d'escaliers)... En haut des escaliers, le sens de la descente devrait aussi être signalé par une bande d'éveil de vigilance... Un braille devrait être disposé systématiquement sur chaque sortie des escaliers...espérant* ». [Laziz, 23 ans, deuxième année lettre et culture amazigh. LNAMC23].

Celia soutient l'idée de Laziz : « *Les informations doivent être disponibles à chaque étage avec un braille ou bien avec des panneaux adapté en hauteur de taille pour les malvoyants, avec indication de l'emplacement des salles, des escaliers, ascenseurs et toilettes... même les livres j'aimerais biens en braille !* ». [Celia, 23 ans, première année lettre arabe. CMAFC23].

⁴- Muriel LARROUY, *L'invention de l'accessibilité. Des politiques de transports des personnes handicapées aux politiques d'accessibilité* (1975-2005), Grenoble, PUG, 2011, p 267.

Sara de sa part insiste sur l'utilité d'un accompagnement humain, comme elle mentionne : « *A mon avis je préfère un accompagnement humain systématique compte tenu de la taille du campus et avant toute forme d'autonomie dans mes déplacements..., accompagner pour faire les premiers pas et toujours visiter la 1ère fois avec un accompagnateur formé, visite guidée initiale pour se familiariser avec les lieux* ». [Sara, 20 ans, première année science humaine. SMSHFC20].

Dans le parcours de Sofiane il explique que : « *Pour moi les informations doivent être disponibles, chaque étage avec ascenseurs, braille pour les malvoyants..., surtout pour les handicaps moteur et physique il faut qu'il y a une accessibilité aux transports, toilettes, salles, amphis, bibliothèque, salle informatique...parking pour stationnement handicap pour nous facilite l'intégration au sein de la fac* ». [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

Nous retrouvons également docteur Bouraoui Kamel, responsable de la cellule et médecin généraliste, qui ajoute : « *Déjà l'handicapé pour se déplacer est un grand défi (surtouts le bus), donc c'est les étudiants qui le prennent en charge, il n'y a aucun bus adapté au niveau d'Algérie au personne en situation d'handicap surtout pour l'handicap à mobilité réduite. Et Pour les aveugles il n'y a aucun accompagnement officiel, donc, ce sont les étudiants qui les prennent en charge (au niveau de la bibliothèque, les amphis,...etc.), il y a beaucoup de travail à faire justement dans ce domaine, donc j'aimerais bien qu'il y a beaucoup de droit. mais il y a un problème, c'est qu'il faudrait que lorsque en passe de la transition des droits absolu c'est-à-dire y a beaucoup de droits, il faudrait qu'on passe d'une manière douce [...], donc il faudrait faire attention de passer de l'assistanat ver l'inclusion, il faut faire un passage mais mesuré* ». [Kamel, médecin généraliste et responsable de la CASAM. BKMRCASAM].

A ce sujet Ryad rajoute : « *Il faut qu'il y a une secrétariat d'accueil qui s'occupe de mes besoins, Par exemple, aller en cours n'est pas toujours facile et il arrive qu'un changement de dernière minute concernant un cours ou bien le lieu dans lequel celui-ci doit de dérouler. L'étudiant handicap se retrouve alors démuni face à cette information. Une solution : l'étudiant pourrait être informé par un SMS du changement de dernière minute de la salle de cours... !* ». [Ryad, 24 ans, deuxième année SEGC. RHPMC24].

D'après ce contexte, sur la mise en place d'une signalétique spécifique des étudiants handicapés de l'université de Bejaia et à travers les obstacles que l'on peut rencontrer sur son parcours. Cette disposition particulière nécessitera donc une signalétique adaptée.

III-2.7. La stigmatisation des étudiants handicapés :

L'ensemble des problèmes rendant difficile l'intégration des étudiants handicapés dans l'environnement universitaire, afin de mieux comprendre les causes profondes des problèmes que rencontrent ces catégories au sein de l'université, nous nous intéressons au sentiment d'altérité liée au handicap dans le contexte universitaire, ceci nous a amené à formuler notre question de recherche comme suit : Sentez-vous stigmatisé par manque de moyens d'accessibilité à l'université ?

Dans le cadre universitaire, l'avancée des droits relatifs aux handicapés ne semble pas encore avoir été suffisante. Les institutions restent presque toujours indifférentes aux besoins particuliers des étudiants contraints de s'adapter seuls face à l'absence de ressources et de soutien essentiels pour compenser et/ou transformer certaines limitations qui peuvent interférer sur leurs performances scolaires. D'après nos enquêtes interrogés sur le fait d'avoir déjà vécu une situation de discrimination à l'université, en raison de leur handicaps, leurs réponses étaient négatives et niaient toute formes de discrimination à leur égards.

Dans le parcours de Ryad, les préjugés apparaissent à travers des pratiques sociales établies et des attitudes qui, de façon implicite ou explicite, nient ou rendent invisibles des besoins particuliers relatifs au handicap. L'étudiant a montré dans son récit la façon dont il identifie les marques du préjugé : *« Je perçois souvent une sorte de discrimination qui est celle du silence. Je marche et je me rends compte qu'il y a beaucoup de gens qui marchent aussi et qui s'écartent. C'est-à-dire, ils se détournent, disant meskine... parmi les personnes, je sais qu'il y en a beaucoup qui font ça. Parfois, une personne venant de la direction opposée m'aide...Il y a une chose intéressante que je voudrais exprimer. Je tiens à vous raconter ceci : personnellement j'habite à [...] donc j'ai un problème de déplacement, j'ai réclamé plusieurs fois [...] finalement il m'a rien fait [...]une fois j'ai réclamé au [...] pour me changer la salle après il a commencé de... même si celle qui travaille comme membre dans la cellule dans la fac de [...] j'essaye plusieurs fois de l'appeler mais son portable est toujours fermé, et pourtant elle m'a dit si tu veux quelque chose je suis toujours à votre service, c'est pour cette raison que j'ai senti comme marginalisé et bien sûr stigmatisé, et j'ai senti que je ne suis pas comme les autres»*. [Ryad, 24 ans, deuxième année SEGC. RHPMC24].

Cette perception négative du handicap résume tous les aspects de l'entité de l'individu. Celles-ci sont conçues comme condamnées inéluctablement à l'échec, notamment scolaire.

En outre, Sofiane explique qu'il souffre des sentiments de dévalorisation et d'exclusion par manque de moyen d'accessibilité au sein de notre université, là où il

mentionne : « *Je me sens dévalorisé, marginalisé et totalement exclu...Le suivi paraît aussi plus lourd et compliqué du fait du manque de moyens. L'université évoque le manque de moyens techniques et humains adaptés à l'accueil des handicapés* ». [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

Chez les étudiants en situation de handicap, le sentiment de dévalorisation peut être plus facilement exacerbé en raison des représentations sociales, le handicap est défini par une incapacité. Alors, pour ces étudiants, énoncer leur situation de handicap représente un risque d'être jugés en fonction de celle-ci. En évitant de demander de l'aide, ils développent un sentiment d'efficacité personnelle tout en évitant un éventuel jugement social.

Dans ce contexte Sara mentionne : « *Par exemple, si un étudiant demande à un enseignant de l'aider et que celui-ci refuse, la prochaine fois que l'étudiant aura le même besoin, il est fort possible qu'il ne réitère pas sa demande de crainte de subir un nouveau refus* ». [Sara, 20 ans, première année science humaine. SMSHFC20].

C'est parce que la société crée la norme que ceux qui n'y répondent pas peuvent-être stigmatisés. Nous définirons la norme par une référence de comportement, d'être, de pensée, communément admise dans un groupe donné et qui peut donner lieu à une marginalisation (implicite ou explicite) de ceux qui n'y sont pas conformes. Pour Goffman Erving : « *le stigmaté est la marque de la différence et il considère que le handicap est stigmatisé en tant que ne correspondant pas à la norme. Même si la société évolue, ces stigmates restent ancrés dans l'inconscient collectif* »⁵.

Cette perception stigmatisante est susceptible d'affecter les handicapés ce qui explique leur tendance vers l'isolement, la crainte du rejet, le manque de confiance en soi, etc., Nous remarquons dans les propos de ces étudiants une volonté d'être inclus dans cette norme sociétale. S'ils ne veulent pas demander d'aide aux enseignants, c'est aussi pour ne pas être perçus comme différents des autres.

Dans le même contexte Sara rajoute : « *Mon seul problème c'est l'écriture que je ne vois pas. Avant, je n'avais pas de problème mais c'est à la fac ou j'ai senti que j'avais un problème...Par exemple, lorsque l'étudiant ne peut pas prendre lui-même ses notes de cours, il aura besoin d'avoir le cours en format numérisé. Or, afin de bénéficier des adaptations requises, il devra faire appel à l'enseignant ou bien il choisira de demander l'aide de quelqu'un d'autre [...] l'étudiant handicapé n'est pas arrivé à une place qu'on pourrait qualifier de respectueuse* ». [Sara, 20 ans, première année science humaine. SMSHFC20].

⁵ - Erving GOFFMAN, *Stigmaté. Les Usages sociaux des handicaps*, Éditions de Minuit, Paris, 1975, p 40.

L'image véhiculée par Sara une composante négative de l'estime de soi, aussi nous paraît opportun d'avancer que c'est précisément pour ne pas être stigmatisés, que cette étudiante cherche à cacher leur déficience visuelle. L'enjeu de la communication avec les autres se situe alors ici dans l'obtention des ajustements requis.

A ce sujet de stigmatisation Erving Goffman explique : « *Trouver un groupe d'appartenance permet à la personne stigmatisée de trouver un soutien moral et un réconfort et faire de son désavantage une base d'organisation de sa vie à condition de se résigner à cette place, dans un monde diminué* ». ⁶

Laziz de sa part rejoint l'idée de Sara là où il explique : « *C'est une expérience un peu difficile surtout en ces moments des examens. Même si on veut étudier on ne trouve pas comment. Si tu veux étudier tu dois chercher quelqu'un qui lit pour toi, pour enregistrer, tu dois trouver quelqu'un qui te dicte. Si tu veux résumer tu dois trouver quelqu'un qui te dicte pour que tu puisses écrire avec le braille. Tout ça n'est pas disponible, même si tu veux le faire ; C'est tout ce qu'il y a...* ». [Laziz, 23 ans, deuxième année lettre et culture amazigh. LNAMC23].

À l'université les handicapés souffrent de l'inadaptation des enseignements qui ne répondent pas à leurs besoins. Le fait qu'ils n'aient pas accès aux informations visuelles les écarte en quelque sorte du processus d'apprentissage.

Même Celia soutient l'idée de Laziz : « *Problème... les enseignants se basent sur certains ouvrages qui n'existent pas en braille, les livres qui se composent de 300/400 pages n'existent pas en format audio, aussi il n'y a pas des personnes qui peuvent nous faire la lecture. Il y a un problème de la disponibilité des outils et du matériel d'apprentissage pour les malvoyants. Quand l'enseignant demande aux étudiants de faire le résumé d'un ouvrage, il ne prend pas en considération qu'il a également des étudiants malvoyants qui ne trouvent personne pour faire la lecture et s'il se trouve, il doit avoir assez de temps, les mêmes préférences d'apprentissage, le même niveau et la même orientation. Il doit avoir également l'envie de faire une lecture. Donc les problèmes ne sont pas pris en charge dans les enseignements* ». [Celia, 23 ans, première année arabe. CMAFC23].

En particulier, lorsque on parle du malaise qu'il ressent à faire usage d'un moyen d'accessibilité censé défavoriser ses apprentissages. Le manque de moyen d'accessibilité auquel il se réfère ne renvoie au fait que le handicap perçu comme une personne qui ne possède pas les mêmes possibilités que d'autre.

⁶- Erving GOFFMAN, Stigmate, <http://laboiteame.a.l.f.unblog.fr/files/2011/11/goffman.pdf>, consulté le 14/04/2018, à 11 :38.

À partir de ses réponses, nous inférons comme il a été fait précédemment que les représentations sociales liées au handicap sont à l'origine de ce sentiment. Nous postulons également que l'estime de soi inhérente au handicap est une cause de sa difficulté à entrer en relation avec les autres car l'étudiant établit un rapport entre la déficience et le sentiment.

Conclusion :

Accueillir des étudiants en situation de handicap ou en difficulté d'une manière générale, c'est accueillir des étudiants tout court. Les enquêtés nous ont affirmé qu'ils n'y a pas une meilleure prise en charge de ces handicapés. Les résultats nous indiquent que les représentations sociales liées au handicap peuvent influencer sur les relations entre les étudiants.

En effet, ces représentations constituent une difficulté dans les relations entre les étudiants handicapés et les enseignants. De ce fait, les freins à la communication peuvent entraîner des difficultés à demander les adaptations requises pour accéder aux ressources pédagogiques.

« Il faut être à l'écoute, prendre le temps

de comprendre les difficultés,

et surtout, avoir de l'ouverture pour

accepter que les trajectoires puissent

être différentes. Dans certains cas,

la recherche de solution requiert un

travail de collaboration.»

Dans ce dernier chapitre, nous allons mettre l'accent sur deux notions essentielles et qui sont très liées à l'objet et aux objectifs de la Cellule d'Accompagnement, de Sensibilisation, d'Appui et de Médiation (CASAM). Ces deux notions sont : la pédagogie et les réponses de l'université aux étudiants handicapés, elles jouent un rôle essentiel dans l'intégration sociale de ces étudiants au sein de l'université de Bejaia.

IV-1. La formation pédagogique des étudiants handicapés :

La formation pédagogique consiste à transmettre un système éducatif et des formations en matière d'enseignement. Emile Antagnague et Marie-France Labert signifient que : « *Les ateliers de psychopédagogie et de techniques éducatives, mettent l'accent sur l'importance de l'observation et sur l'animation en vue d'une action éducative globale* »¹.

L'étudiant handicapé effectue un parcours jalonné de réussites ou d'échecs, comme tout autre étudiant, mais avec plus de difficultés à surmonter. L'arrivée à l'université marque souvent une certaine autonomie vis-à-vis de la famille, un soutien doit être apporté tout au long de ce parcours pour l'aider à franchir ces étapes le menant à l'autonomie.

L'handicap est également un sujet de formation et de recherche qui a toute sa place dans le dispositif pédagogique. Beaucoup d'informations sont disponibles pour les personnes atteintes d'un handicap. Travaille en ce sens et vise à proposer une intégration, permettant l'accueil de ces étudiants, en adaptant les infrastructures et en organisant l'accueil nécessaire à ces étudiants.

Quand cela est possible, ils peuvent bénéficier de dispositifs collectifs d'intégration. Si leur état de santé l'exige ou si leurs capacités d'autonomie sont trop réduites, les étudiants handicapés peuvent également suivre une formation pour la manipulation des équipements techniques, ceci nous a amené à formuler notre question de recherche comme suit : Est-ce que étudiants handicapés bénéficient de formations pour la manipulation des équipements techniques ? Ces équipements sont-ils nécessaires à leur intégration sociale ? Est-ce- que sont-ils suffisants à leur accessibilité ?

Les étudiants handicapés peuvent bénéficier d'une formation pour la manipulation des équipements techniques selon leurs besoins, comme il explique Laziz : « *Avant oui quand j'étais au lycée, j'ai fait une formation en braille vraiment c'était pas facile parce qu' il y a pas vraiment assez des centres spécialisés pour la manipulation des équipements techniques, il y a juste à Tizi-Ouzou mais il manque de moyen... ici à l'université vous souhaitez savoir*

¹ - Emile ANTAGNAGUE et Marie-France LABERT, *La formation d'éducateurs de jeunes enfants*, in revue « Changements sociaux et actions communautaires », Service des publications U.T.M, Toulouse, série A- Tome 34, 1998, p 209.

s'il existe des subventions à destination des bibliothèques universitaires qui permettant de s'équiper en mobilier, matériel informatique ou logiciels adaptés nous n'avons pas ... en ce qui concerne l'accessibilité des handicapés ! ». [Laziz, 23 ans, deuxième année lettre et culture amazigh. LNAMC23].

Même Sara soutient l'idée de Laziz : *« Oui, j'ai fait une formation à Alger, je n'ai pas connu de réelles difficultés...L'apprentissage du braille, des déplacements, toutes ces aides permettent et facilitent la scolarité. »* ». [Sara, 20 ans, première année science humaine. SMSHFC20].

Par contre Sofiane rajoute : *« Pour moi non. Pour autre je ne sais pas...et je pense que bien sûr sont nécessaire pour les aider, faciliter leur intégration et aussi pour faciliter leur autonomie à titre d'exemple : les malvoyants pour les guider, faciliter les déplacements au sein de la fac...et malgré ça toujours n'est pas suffisant par rapport à l'accessibilité toujours il y a un manque surtout au sein de notre faculté !* ». [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

Les formations pour la maîtrise des équipements techniques jouent un rôle dans le processus d'intégration sociale, comme il souligne Laziz : *« Ce qui a rendu mes études plus faciles à l'université c'est ma formation en braille que j'ai faite, elle me facilite de prendre notes, et de réviser pondent mes examen... Cependant, si l'étudiant requiert de l'équipement spécialisé, l'examen pourra se dérouler dans les normes*». [Laziz, 23 ans, deuxième année lettre et culture amazigh. LNAMC23].

Socialement, les équipements comme braille et les ordinateurs,...etc., portant des logiciels qui permettent de reconnaître les lettres de l'alphabet touchés, facilitent à ces étudiants de suivre les cours et assimiler la matière.

Du côté psychologique, ils leurs permettent d'acquérir les compétences et capacités d'apprentissage au même niveau que les autres ; ce progrès a fait que ces étudiants soient estimés par leurs collègues sans handicap apparent.

A cet effet Sara nous fait part de son avis : *« Utilisation des équipements techniques ne sont pas encore inclus dans la gamme des prestations prise en charge par l'université en prenant exemple imprimant et scanner braille...! »* ». [Sara, 20 ans, première année science humaine. SMSHFC20].

A ce sujet, l'université ne fait pas appel pour financer des projets spécifiques (par exemple, à la CASAM, pour des actions de sensibilisation)... L'université doit normalement prendre en considération au titre des formations techniques dispensées par le relais handicap sur ses matériels adaptés pour non-voyants.

Pour mieux atteindre l'intégration sociale de ces étudiants, l'augmentation de la fréquence de ces formations s'avère indispensable. Ces formations visent à équiper les enseignants avec les techniques leur facilitant de donner les cours aux étudiants vivant avec handicap. Leur insuffisance peut nuire à l'intégration sociale des étudiants handicapés car elle ne permet pas aux enseignants de mieux dispenser les cours et entrave la bonne compréhension chez les étudiants vivant avec handicap.

Le plus grand nombre des répondants témoigne que la fréquence de ces formations n'a pas encore atteint le niveau souhaité. L'insuffisance des équipements techniques propre aux étudiants vivant avec handicap est l'une des contraintes qui peuvent nuire à leur intégration sociale.

Le fait que le nombre de ces équipements ne soit pas proportionnel à celui des étudiants vivant avec handicap, les cours et d'autres travaux y relatif ne se font pas dans le temps prévu et la compréhension devient de plus en plus difficile. Pour la réussite du processus de l'intégration sociale, les efforts doivent être conjugués afin d'obtenir l'augmentation de ces équipements.

IV-1-2. Le matériel pédagogique utilisé par les enseignants dans l'enseignement des étudiants handicapés :

En lien avec le service d'accueil ou bien l'administration, il est suggéré que l'enseignant échange avec l'étudiant dès le premier cours, afin d'envisager les adaptations nécessaires au déroulement et à l'accès au cours, le rapport entre l'enseignant et l'étudiant est liée à la place de la mission de l'enseignement dans les activités de l'enseignant : l'acte d'enseigner à proprement parler (devant un groupe d'étudiants), mais aussi le suivi des étudiants.

Le rôle de l'enseignant dans l'intégration sociale et la bonne entente entre les étudiants. Plusieurs moyens peuvent être efficaces pour instaurer un climat d'ouverture au sein d'une classe, permettant à l'enseignant d'ouvrir sa classe au respect et à la tolérance de la différence.

Pour arriver à transmettre le contenu du programme pédagogique des étudiants handicapés, il faut se baser sur le matériel pédagogique appropriés pour l'enseignement, il faut aussi savoir s'ils peuvent bien assimiler et comprendre les cours, ceci nous a amené à formuler notre question de recherche comme suit : Le matériel pédagogique utilisé par les enseignants est-il adéquat à la compréhension et la transmission des enseignements aux étudiants handicapés ?

Pour répondre à cette question, nous avons recueilli l'avis de Ferial : « *La plupart du temps je suis vraiment satisfaite de tous ce qu'ils exercent ces enseignant. Lorsque la leçon n'est pas claire, il se déplace tout seul pour refaire la leçon est avec un support pédagogique* ». [Ferial, 19 ans, première année SEGC. FGFC19].

Comme il est plus difficile pour l'étudiant de suivre la présentation et les discussions, l'étudiant devrait avoir accès au matériel du cours à l'avance pour contrer les difficultés, comme le mentionne Nassim : « *Il n'y a pas de système d'auxiliaire de vie scolaire entre enseignant et le handicapé, l'enseignant ne prend pas en compte un étudiant handicapé pour faciliter leur support pédagogique...Il faut donc que l'enseignant transmet les cours, tout polycopie distribué en classe que ce soit exercices, documents explicatifs...de verbaliser tout ce qu'on écrit sur le tableau, de permettre d'enregistrer les cours, de fournir les documents de cours suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent éventuellement être traduits en braille ou agrandis* ». [Nassim, 24 ans, deuxième année master français. NPMC24].

Cela nous permet de comprendre que, lorsque l'enseignant constate la présence d'un étudiant ayant une déficience visuelle, il peut l'aborder directement si ce dernier ne s'est pas encore manifesté. Cette attitude permet de discuter des aides techniques et des ressources disponibles pour l'étudiant.

Selon Bru Marc : « *Plusieurs propos d'étudiants expriment des difficultés à percevoir ce que sont les attentes des enseignants, ce qui explique à leurs yeux les difficultés de se donner les moyens et les méthodes pour y répondre*».²

A cet effet, Ryad nous fait part de son avis : « *C'est sûr que les cours de formations sont adéquats à mon niveau, mais il y avait certains enseignants travaillent pas selon leur aptitudes [...] Certains enseignants ne donnent pas à l'handicapé l'occasion de s'exprimer, ne pas parler pour elle ; normalement compte tenu des absences nombreuses, il suffit de mettre en place un réseau pour que l'étudiant puisse bénéficier des supports de cours... ! Il n'y a pas les moyens d'accessibilité* ». [Ryad, 24 ans, deuxième année SEGC. RHPMC24].

Dans ce cas-là, la patience des enseignants quand ils donnent cours aux étudiants vivant avec handicap, n'ont pas encore atteint un stade satisfaisant.

Les étudiants qui ont une déficience motrice font appel à divers moyens pour la prise de notes, les cours etc., en effet, la paralysie des mains rendent difficiles, parfois impossibles l'écriture et la manipulation du matériel, ces problèmes de santé majeurs sont générateurs

² - Marc BRU. Pratiques enseignantes à l'université : opportunité et intérêt des recherches, in Annot Emmanuelle, Fave- Bonnet Marie- Françoise. (Sous la dir.), *Pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur : enseigner, apprendre, évaluer*. Paris : L'Harmattan. 2004, p 36.

d'absentéisme. Dans ce cas-là le matériel pédagogique utilisé par les enseignants n'est pas adéquat à la compréhension et la transmission des enseignements aux étudiants handicapés, comme il mentionne Sofiane myopathe : « *N'est pas adéquat [malheureusement] mais ça revient toujours aux conditions et les moyens de travail existants [...] mais cela se fait progressivement. Si les enseignants sont les experts dans leurs domaines d'enseignement, ce sont les étudiants handicapés qui connaissent le mieux leurs propres besoins !* ». [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

L'insuffisance de ces matériels constitue un obstacle à l'intégration sociale de ces étudiants car elle ne permet pas la compréhension facile de la matière de leur part. Même si la note obtenue par ces étudiants est bonne ils ont montré que si les matériels pédagogiques étaient suffisants leurs résultats seraient excellents.

IV-1-3. Les moyens mis en place pour l'intégration des étudiants handicapés au sein de l'université et les obstacles qui empêchent l'intégration sociale de ces étudiants :

Les moyens en tenant compte de la totalité des besoins est fondamentale, comme le signale utilement Bourdieu, « *les handicaps sont cumulatifs* »³, dans le moment et dans la durée, pourrions-nous ajouter. La cumulation dans le moment se produit avec les différentes situations qui se font obstacles faute de capacités d'adaptation. Dans la durée, des obstacles dans des situations d'apprentissage créent des tares qui deviennent des handicaps face à d'autres situations, comme ils créent des échecs qui, par la suite, déterminent les limites du possible dans l'imagination des personnes avec handicaps et leur famille, puisque « *les enfants et leur famille se déterminent toujours par référence aux contraintes qui les déterminent* »⁴.

Pour la question de l'accessibilité, est une responsabilité, cette responsabilité nécessite que l'on consente universités des moyens et des ressources suffisantes pour assurer la diversité des programmes, la loi handicap définit les moyens de la participation des personnes handicapés à la vie. L'accessibilité, problème éternel que tous les étudiants handicapés réclament, en plus des conditions sociales très épineuses dans lesquelles ils vivent ces handicapés.

En ce qui concerne ce sujet, nous avons eu quasiment les mêmes réponses, Sofiane myopathe nous confirme en disant : « *Il n'y a pas des moyens...la plupart des obstacles sont les mêmes pour tous les étudiants handicapés. Ces obstacles résident dans des éléments, tels*

³ - Bourdieu PIERRE, L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture. *Revue française de sociologie, Les changements en France*, 7(3), 1966, p 334.

⁴ - Ibid., p 332.

les escaliers, les entrées des portes, l'aménagement des salles...etc. et tout ce concerne l'accessibilité pédagogique. Je peux dire que ces obstacles peuvent se présenter sous des formes diverses, et encore d'attitudes négatives [...] le niveau de difficulté des cours et les horaires inadéquats, l'absence d'ascenseur dans des salles pour monter au 2eme au 3eme étage, toilettes non accessibles ou des moyens de transport inaccessibles. Aussi la difficulté à trouver des logements accessibles dans les résidences...il y a tout un dispositif qui a été mis en place pour compenser l'handicap avec des aides, mais j'ai rien vue, je suis vraiment déçu parce que les moyens mis en place ne sont pas appliqués ». [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

L'accès à la formation pédagogique est beaucoup plus difficile pour ces étudiants, le suivi paraît aussi plus lourd et compliqué du fait du manque d'outils et le manque de moyens techniques et humains adaptés à l'accueil des handicapés. Pour cela Laziz rajoute : « *n'ont pas de matériel adapté, il y a des lois mais on trouve rien sur le terrain ! Durant mes études du primaire jusqu'à l'université, il n'y avait, jusqu'à aujourd'hui, rien !* ». [Laziz, 23 ans, deuxième année lettre et culture amazigh. LNAMC23].

Nous trouvons que monsieur Bouraoui Kamel, médecin généraliste et responsable de la cellule, nous partage cet avis, qui est similaire, en disant que : « *Le premier moyens d'abord c'est de changer l'état d'esprit : c'est-à-dire passer de l'idée que l'étudiant n'a pas le droit d'étudier vers l'idée auquel il doit étudier et doit avoir encore des droits. Déjà il faut changer la mentalité [c'est un grand moyen]. Deuxièmement, c'est qu'on ouvre un centre d'accompagnement déjà un deuxième moyen, et qu'on offre une consultation psychologique pour dédier spécifiquement et prioritairement ces étudiants est un autre moyen. Quand vous mettez en place un réseau de bénévoles, j'ai dit bien bénévoles parce que personne n'est payé, qui facilite des choses au niveau des facultés. Quand vous avez un réseau CASAM avec ses recommandations sensibilise le corps enseignants c'est-à-dire pour pouvoir offrir des aménagements pédagogiques. Maintenant la question : Est-ce que c'est suffisant ? C'est vraiment pas suffisant, pourquoi ? Parce qu'il y a beaucoup d'autres moyens qui vont essayer d'acquérir pour ces étudiants».* [Kamel, Médecin généraliste et responsable de la CASAM. BKMRCASAM].

Cela dit, pour aller de l'avant, il faut d'abord changer l'état d'esprit des individus, et en apportant une aide aux handicapés, donc, il est indispensable d'avoir les moyens nécessaires qui facilitent leur intégration.

Ainsi, le responsable de la cellule docteur Bouraoui Kamel, rajoute : « *Que ce qu'il empêche cela ? D'abord la mentalité, la société algérienne n'est pas une société inclusive, donc j'ai dit ça parce que lahghaleb, c'est ça notre culture, ni personne différent. Alors on voit les handicapés comme des gens différent [...]. C'est comme ça qu'ont réfléchi dont notre société, ça va même plus loin dans notre travail... Là où vous allez c'est comme ça on perçoit les gens. Il faut donc changer cette état d'esprit [...] on doit les inclues on fonction de leur capacité. Pour l'adaptation de moyens, déjà il faudrait faire une infrastructure adéquate et adapté aux personnes différentes [...]. Donc il faudrait d'abord changer la mentalité ensuite il faut faire venir les moyens ; Par exemple : il y'a pas de logement réserver au personne en situation d'handicap [...] en Algérie je n'ai pas encore rencontrée, ni lu ou bien entendu dire qu'il y a un transport adapté au personne en situation d'handicap, donc c'est ça tous les barrières en grosse au modo ».* [Kamel, Médecin généraliste et responsable de la CASAM. BKMRCASAM].

Le milieu universitaire, et plus précisément les infrastructures, la classe d'accueil, aura donc un rôle très important à jouer dans l'intégration sociale des étudiants handicapés. L'enseignant a le devoir d'établir un climat de classe favorable à l'intégration sociale, ainsi que de proposer les moyens et des dispositifs pédagogiques appropriés afin d'offrir à ces derniers les chances ou les conditions d'intégration sociale.

Donc, tout apprentissage nécessite des moyens qui peuvent varier selon les étudiants, certains obstacles sont hors du contrôle mais, dans plusieurs cas, il est possible d'apporter des changements positifs pour s'assurer que les étudiants handicapés aient des chances égales de réussir dans leur parcours universitaire.

Cette idée est soutenue par Falta Patricia Ladia, en disant que : « [...] *planifier une application générale dès le début, y compris des attributs d'accessibilité, est la stratégie de conceptualisation la plus efficace à long terme* ».⁵ L'université de Bejaia joue donc un rôle essentiel pour notre société.

⁵ - Patricia Ladia FALTA, *Vers l'accessibilité universelle*, Acte de colloque international « 10 ans de recherche à partager », Montréal, 1992, p 24.

IV-2. Les réponses de l'université aux situations des étudiants handicapés :

Les réponses que l'université peut apporter aux conséquences des étudiants handicapés sont à mettre en regard de la spécificité de ces dernières. Nous ne pouvons cependant pas éliminer le fait que les conséquences de nombreux handicaps sont communes entre elles et qu'elles appellent des réponses à des besoins identiques.

IV-2-1. Le rôle de l'université pour créer des conditions d'accessibilité didactique :

L'université regroupe des milliers d'étudiants, il est intéressant d'analyser ce qu'elle met en place pour permettre aux étudiants porteurs d'un handicap de suivre des études supérieures universitaires. Notre question consiste à savoir quel est le rôle de l'université pour créer des conditions d'accessibilité didactique ?

Les enquêtés du terrain de recherche nous ont fait part de leurs avis, en partageant des informations concernant ce sujet. Pour Sofiane : « *La loi recommande que chaque handicap à le droit d'intégrer et d'avoir une accessibilité au sein de l'université, mais malheureusement l'université jeu pas son rôle convenablement et je ne sais pas pourquoi, pour moi c'est toujours le problème de l'accessibilité* ». [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

L'université donc va plus loin, les étudiants handicapés de plus en plus nombreux à intégrer, l'objet d'un accueil spécifique encore rare, une étudiante en L1 science humaine nous dit aussi : « *La vie étudiante est négligée, l'accessibilité un vrai problème par manque de moyens. Toujours le problème lié à l'accessibilité de document, il faut que [...] applique les lois pour facilite l'intégration, que ce soit d'avoir quelqu'un qui nous aide à prendre des notes aussi pour les examens dans les meilleurs conditions, avoir de matériel d'accès au cours et tous qu'on a besoins* ». [Sara, 20 ans, première année science humaine. SMSHFC20].

De sa part, Amirouche nous confirme cette appréciation : « *Il ne s'agit pas d'une démarche isolée : presque sept ans, l'université est dotée d'une cellule d'accompagnement chargée de faciliter l'intégration et les études des handicapés. Mais tous n'ont pas les moyens certains enseignants donnent les documents pédagogiques exemple : photocopiés aussi enregistrements des cours...etc., ou proposent des aides humaines pendant les examens..., mais toujours il y a un manque d'accessibilité, il faut que l'université fasse ces démarche pour répondre à notre besoins et pour que nous soyons des étudiants autonomes*». [Amirouche, 28 ans, doctorant en deuxième année droit. ADMC28].

A cet effet, Ryad nous fait part de son avis : « *Son rôle est vraiment insuffisant par manque de moyens d'accessibilité* ». [Ryad, 24 ans, deuxième année SEGC. RHPMC24].

En ce qui concerne ce sujet, docteur Bouraoui Kamel, médecin généraliste et responsable de la cellule explique : « *Le fait que l'université mette en place un dispositif dédié à ces personnes-là c'est déjà une petite reconnaissance. Déjà la CASAM existe, elle explique aux gens que les étudiants handicapés ont des droits et qu'il faudrait penser à libérer les droits au lieu de les fermer c'est déjà un travail. Sur le plan didactique spécialement, chaque handicap a ses besoins, après l'identification des besoins, on explique aux gens surtout au corps professoral les besoins d'handicap. C'est vrais on peut mettre une catégorie de besoin et on peut l'assurer par exemple un tiers temps, et aussi pour les malvoyants on peut agrandir ces sujets donc c'est facile, Il y a aussi des contenus qui sont disponibles sur le web que les étudiants accède facilement parce que y a des logiciels gratuits auxquels l'étudiant utilise pour traduire (il y a des vidéos, le contenu généraliste,...etc.), mais l'université elle-même et le contenu de produit* ». [Kamel, médecin généraliste et responsable de la CASAM, BKMRCASAM].

Ce qui se traduit par l'obligation à l'université de rendre l'information tant administrative que pédagogique accessible aux étudiants, par tous les moyens, notamment électroniques.

En réalité, cette catégorie est marginalisée, négligée, ses droits ne sont pas reconnus par la société, à ce propos, Serge Paugam pense que la marginalisation : « *révèle les tentatives d'intégration sociale de ceux qui sont si accablé par le malheur qu'ils souhaitent trouvé un équilibre et mettre un terme à leur vie marginale, on peut entrevoir à travers cette expérience les conditions nécessaire à la promotion sociale des personnes sans statut* ». ⁶

Selon la majorité des avis de nos enquêtés, les appréciations ne se diffèrent pas d'un enquêté à l'autre déduisent qu'ils sont marginalisés, leur intégration est vraiment difficile surtout dans notre société algérienne. Contribuer à l'accessibilité aux études exiger par l'université pour répondre à des besoins spécifiques, étant donné que la demande additionnelle des handicapés ne mettent pas en péril l'accomplissement de la mission d'enseignement et que la cellule dispose pas de moyens adéquats pour répondre à ces attentes. À ce propos, l'université ne connaît aucune étude sérieuse relative à la problématique de l'accessibilité aux études supérieures.

⁶ - Serge PAUGAM, *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, 1^{ère} édition, Presse universitaire de France, 1994, p 129.

IV-2-2. Le rôle de l'université dans la prise en charge des étudiants handicapés :

Au-delà du cadre légal assurant la protection des droits des handicapés et leur intégration au sein de l'université, le milieu universitaire doit également suivre les droits de ces étudiants dans la prise en charge.

Notre question consiste alors à savoir comment jugez-vous le rôle de l'université dans la prise en charge des étudiants handicapés ?

En ce qui concerne ce sujet, nous avons eu quasiment les mêmes réponses, une étudiante en M2 biologie explique que : « *personnellement y'a pas une prise en charge qui ne permet de faciliter l'accès, elle ne prend pas en considération [...] ça revient toujours au ... ! Elle marginalise en quelque sorte notre cas !* ». [Hassiba, 25 ans, deuxième année master biologie. HBFC25].

Le problème est bien réel, la majorité des enquêtés affirment qu'au début de leurs études universitaires, le rôle de l'université dans la prise en charge est très faible, comme il explique Amirouche : « *De ma part j'ai rien vu, dit le moment que je me débrouille tout seul, autant qu'il y'a pas d'accessibilité que ce soit pédagogique et surtout les infrastructures, donc elle ne répond pas à notre besoin...aussi l'absence de structure spécialisée et d'association qui nous permet de nous prendre en charge !* ». [Amirouche, 28 ans, doctorant en deuxième année droit. ADMC28].

De sa part Ithri explique : « *ils n'ont pas de responsabilités à l'égard de la réussite des étudiants handicapés, mais la responsabilité de leur donner des moyens de réussite équivalant à ceux des autres étudiants ...c'est ça la prise en charge !* ». [Ithri, 23 ans, première année SEGC. IHMC23].

A cet effet, Laziz nous fait part de son avis : « *La capacité d'accueil faible ...Il ne s'agit pas seulement de rendre les salles et les amphis accessibles, de prévoir des preneurs de notes...il est important de réunir aussi les conditions pour la socialisation des étudiants handicapés au-delà des cours, leur donner l'occasion de faire du sport, de participer à la vie associative... de prendre en charge comme il faut !* ». [Laziz, 23 ans, deuxième année lettre et culture amazigh. LNAMC23].

A côté de la formation pédagogique, ces activités sont, en effet, essentielles pour développer l'autonomie et permettre aux jeunes de se constituer un réseau utile à leur intégration sociale.

Sofiane de sa part partage aussi son point de vue : « *Est vraiment très faible ce qui concerne l'accessibilité [...] mais la cellule d'accompagnement est clairement attachée à l'université habituellement en contact privilégié avec les étudiants...le responsable de la cellule est directement impliqué dans l'exercice de la prise en charge, mais toujours il y'a un manque de moyens humains et techniques* ». [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

A ce sujet, docteur Bouraoui Kamel, médecin généraliste et responsable de la cellule nous partage cet avis, qui est similaire, en disant que : « *Enfin pour l'instant ce n'est pas notre vrai grande préoccupation, c'est-à-dire on n'essaye pas de mesurer notre efficacité et efficience à partir du moment là où la CASAM est considérée comme un chantier. Maintenant entre 00 prise en charge et 0.04 prise en charge y a come même une différence. Donc notre préoccupation c'est d'arriver vraiment à assurer une prise en charge la plus efficace possible. Si l'étudiant n'arrive pas à être logé dans des bonnes conditions dans la résidence, aussi il n'y a pas un transport adapter pour lui, il n'y a pas un amphis qui puis accueillir cet étudiant, puis il n'y a pas des contenus adapter...etc. donc tout ça sont des obstacles qui ne dépendent pas de cet personne mais ils dépendent de l'environnement [...] si on arrive à mettre notre environnement dont cette quête de changement c'est une grande réussite dans la prise en charge* ». [Kamel, médecin généraliste et responsable de la CASAM, BKMRCASAM].

L'université doit s'imposer comme un moteur ouvrant la voie à la prise en charge et à l'intégration de tous les étudiants qui la fréquentent, quels que soient leurs différences et leurs besoins. Quand un étudiant handicapé arrive à l'université, il doit se prend en charge et dire ce qu'il faut pour qu'il puisse vivre normalement ; ensuite, c'est aux services universitaires de faire le nécessaire pour que cet étudiant handicapé soit juste un étudiant comme un autre.

D'ailleurs ceci rappelé par le responsable de la cellule : « *déjà à l'inscription quand on leurs demandes est ce que vous avez un handicapé et le dise, et ce n'est pas tout le monde qui le dit [...] Dès leur première inscription, il faut qu'il déclare leur handicap, dans ce cas-là lorsqu'il déclare son handicap on peut le repérer c'est comme ça qu'on peut se déclencher une prise en charge* ». [Kamel, médecin généraliste et responsable de la CASAM, BKMRCASAM].

A ce niveau de compréhension, nous avons réalisé que le rôle privilégié de l'université dans la production et la diffusion du savoir impose une réflexion préalable sur le sens de l'enseignement universitaire. Une ferme volonté est ici affirmée d'aller plus loin : l'université

entend inscrire la présence de ces étudiants dans ses normes ordinaires ; l'intégration ne doit plus s'effectuer à posteriori mais être de principe.

IV-2-3. L'université a-t-elle un projet de développement pour l'accueil et le suivi des étudiants handicapés ?

L'université de Bejaia accueille le plus grand nombre d'étudiants en situation d'handicap, que la Cellule d'Accompagnement, de Sensibilisation, d'Appui et de Médiation (CASAM) créé à la rentrée de 18 décembre 2011, assure la coordination de l'accueil des étudiants sur le site de l'université, organise les réunions pluridisciplinaires, gère les dossiers de prise en charge (aides humaines et techniques) des étudiants ainsi organise les actions de sensibilisation.

L'accès des étudiants handicapés aux études supérieures ne s'est donc, dans ces conditions, développé que de manière très progressive et assez faiblement comme il explique Sofiane : *« Je suis venu ici pour l'accueil qui se fait aux handicapés. Je sais qu'il y a un responsable en cas de problème. Souvent les moyens manquent, il y a beaucoup d'efforts à faire. Mais on ne peut rien faire s'il n'y a pas de subventions. Alors je me débrouille un peu. Dans d'autres cas l'université de Bejaia où je suis inscrit après le bac, au-delà de la prise en charge, il n'y a pas vraiment des moyens. Ici, le secrétariat de la CASAM est ouvert du dimanche au jeudi. Il y a toujours quelqu'un. Mais la loi, au niveau de ce qu'elle promettait en matière d'aide humaine est largement insuffisante. Si on n'a pas les moyens de financer [...] on a le droit à aucune aide. On a la bourse mais il faut acheter nos livres..., on a beaucoup de dépenses uniquement pour le volet pédagogiques [...] Ça été difficile pour moi ma première année quand je ne connaissais personne. J'étais dans un lycée de campagne avant, encadrée par une auxiliaire de vie et je suis arrivée à la fac, seule... c'était le grand écart »*. [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

Ce sentiment est parfois exacerbé, en particulier, la question de l'accompagnement et de suivi souvent mise en avant dans les cas de handicaps. Dans ces cas, CASAM, et la présence d'un personnel, confèrent un sentiment de sécurité dont il est difficile de se départir. Cette idée est soutenue par Roncin Charles, en disant que : *« Les sentiments de sécurité, d'autonomie et d'implication amènent un engagement dans la relation et dans l'action »*⁷.

⁷ - Charles RONCIN. *Bien vivre la classe*. Paris : PUF, 1995, p 32.

Plus que d'autres les étudiants handicapés ont besoin d'une aide pour décider de leur orientation. On trouve le même constat chez Sara : « *Inchallah y'aura plus que ça... Je ne me suis pas toujours sentie soutenue ou aidée. Aujourd'hui, les choses ont changé. La cellule d'accompagnement joue un rôle dans l'aménagement des cours et des examens, mais il n'y a pas vraiment le suivi et l'accompagnement par manque de moyens. Généralement, je me sens seule dans mes démarches. C'est d'ailleurs fatigant. Aujourd'hui, je peux dire que je suis bien acceptée. Mais ça n'a pas toujours été le cas* ». [Sara, 20 ans, première année science humaine. SMSHFC20].

Et l'autre Ryad nous dit aussi : « *Oui l'université fait ces efforts mais toujours il y a un manque [...] même là c'est compliqué, l'accueil enfin c'est un petit métier, à ce moment-là, je me demandais comment j'allais faire par manque de moyens en matière d'accessibilité ?* ». [Ryad, 24 ans, deuxième année licence. RHPMC24].

De sa part Feriel rajoute : « *Pour moi-même il y a un accueil, oui, mais toujours il y a le problème de moyens...j'ai eu un aménagement d'horaires, dans le sens où je pouvais partir ou m'absenter au besoin, tout ce dont je pouvais avoir besoin était mis en place, dans la mesure du possible, j'ai eu un réel suivi* ». [Feriel, 19 ans, première année SEGC. FGFC19].

L'accessibilité des supports pédagogiques est d'ailleurs une des préoccupations du projet de développement.

A cet effet, Nassim nous fait part de son avis : « *L'accueil n'est pas vraiment suffisant par manque de moyens, il n'y a pas une accessibilité adéquate, mais malgré ça la CASAM fais tout son possible pour les rendes accessibles [...] personnellement je reçois des appels téléphoniques de la part de Nabila (secrétaire de la CASAM) pour voir si j'avais besoin de quelque chose, cet encadrement m'a finalement été bénéfique* ». [Nassim, 24 ans, deuxième année master français. NPMC24].

A ce sujet Ithri nous en confirme : « *C'est là que là je vais me rendre compte que [...] Qu'il y'a vraiment un frein. Donc j'ai eu droit à dire que toujours il y a des obstacles, autant que je pouvais être dispensée tout seul [bah] voilà, j'essaye de faire ça, ça et ça... [bah] je me suis rende compte que l'université ne répond pas à notre besoins en matière d'accessibilité [bah] y a pas vraiment un accueil adéquat à notre besoins toujours il y a un manque de moyens ... Ici, s'il y a un bon suivi qui regroupe tous ici, j'ai beaucoup d'information, on nous balade pas de services en services* ». [Ithri, 23 ans, première année SEGC. IHMC23].

A ce stade, nous comprenons que l'analyse de ces données nous permet de conclure que la capacité d'accueil et le suivi de ses étudiants est faible comme l'affirme la majorité des enquêtés. La faible capacité d'accueil est aussi un handicap pour l'émergence et l'intégration sociale des étudiants vivant avec handicap. La CASAM comme nous l'avons démontré précédemment a été créé pour faciliter aux étudiants leurs études, mais sa capacité d'accueil n'est pas proportionnelle au nombre des étudiants qui la fréquentent.

Selon Vandembroeck Michel : « *Pour pouvoir rencontrer "l'autre", il faut être capable de l'accueillir à bras ouverts et la tête haute. Si l'accueil de "l'autre" est vécu comme une trahison envers son peuple et envers soi-même, cet accueil n'est alors plus possible* ». ⁸

L'accueil est dirigé par un responsable désigné par le recteur de l'université. Il organise l'ensemble des missions de la cellule d'accueil, met en œuvre et gère les moyens qui lui sont consacrés, et participe à la rédaction de la partie du projet d'établissement relative à l'accueil des étudiants handicapés. Le responsable de la cellule d'accompagnement Docteur Bouraoui Kamel nous partage cet avis, qui est similaire, en disant que : « *le dispositif CASAM actuellement c'est un dispositif qui n'est pas formaliser. Malgré ça l'université paye un psychologue et la secrétaire pour ça, elle a dédié des locaux rien que pour ça. Les enseignants acceptent de prendre en charge des spécificités quand ils peuvent par exemple : un tiers temps, les sujets adaptés, accepté que l'étudiant ramène quelqu'un avec lui pour lui écrire...etc. On a fait 02 séminaires par rapport à ça, l'université à financer avec ces moyens, elle a met tous les mayens possibles* ». [Kamel, médecin généraliste et responsable de la CASAM. BKMRCASAM].

Equipe de la CASAM, accueille et accompagne les étudiants en situation de handicap tout au long de leur parcours, il est l'interlocuteur privilégié pour les guider, les informer et les conseiller en travaillant en amont avec les équipes pédagogiques et les services de l'université à la conception de dispositifs d'aménagement (accessibilité aux locaux, accompagnement pédagogique, aménagement d'examens,...etc.).

Le premier accueil à l'université de nouveaux étudiants constitue donc un moment décisif pour le bon déroulement de leur cursus universitaire. Il se prépare, ou devrait se préparer avant même leur arrivée dans l'établissement. Pour les étudiants handicapés qui ont, plus que d'autres, besoin d'un accueil qui leur permet de s'adapter de la meilleure manière

⁸ - Michel VANDENBROECK. *Eduquer nos enfants à la diversité sociale, culturelle, ethnique, familiale...* Ramonville Saint-Agne : Erès. 2005, p 22.

possible à un environnement totalement nouveau. Cette idée est soutenue par Perregaux Christiane en disant que : « *l'accueil se fait comme celui d'un hôte entrant à l'improviste* »⁹.

A ce niveau de compréhension, le suivi et l'accompagnement des étudiants handicapés est dans le but de favoriser leurs autonomies dans leur parcours universitaires avec les autres étudiants. L'université a donc un rôle privilégié dans le développement de l'accueil, la production et la diffusion du savoir en faisant appel aux travaux d'ordre académique dans le cadre de la recherche universitaire.

IV-2-4. Les stratégies mises en place pour l'intégration sociale des étudiants handicapés par le biais de l'enseignement universitaire inclusif :

Un dispositif d'accueil et d'accompagnement est mis en œuvre pour permettre aux étudiants en situation de handicap de suivre leurs études dans les meilleures conditions possibles. Pour cela, la CASAM de l'université de Bejaia organise les aides ou les aménagements adaptés et apporte les conseils nécessaires pour mener à bien les projets d'études et professionnels.

Comprendre le processus de l'accommodement des étudiants en situation de handicap a permis de prendre conscience que la mise en place des moyens en salle de classe et des stratégies pédagogiques diversifiées pouvait non seulement soutenir les étudiants en situation de handicap, mais aider tous les étudiants. Le dialogue et la collaboration entre tous les intervenants du milieu universitaire est aussi nécessaire. La volonté de l'enseignant d'inclure dans son cours des pratiques pédagogiques diversifiées peut grandement influencer les chances de réussite de tous les étudiants et permettre d'inclure les étudiants en situation de handicap sans discrimination et sans favoritisme. Tout ceci nous a amené à formuler notre question de recherche comme suit : « Quelles sont les stratégies mises en place pour l'intégration sociale des étudiants handicapés par le biais de l'enseignement universitaire inclusive ? ».

Les enquêtés de terrain de recherche nous ont fait part de leurs avis, en partageant des informations concernant ce sujet. Pour Nassim : « *C'est comme ça [bah] normalement cela commence dès l'inscription. Il faut qu'il y ait un endroit pour manger, aussi les panneaux seraient écrit en grand caractères [Rire] pour mettre en place les aménagements dont je pourrai avoir besoin lors des examens : une durée de temps supplémentaire, ordinateur grand écran, sujets en braille...* ». [Nassim, 24 ans, deuxième année master français. NPMC24].

⁹- Christiane PERREGAUX. *Odysea, accueils et approches interculturelles*. Neuchâtel : COROME. 1994, p 83.

De sa part, Ryad rajoute : « *Je l'ai quoi ! Enfin j'en ai pas honte, je m'en fous, c'est moi quoi ! Il y a beaucoup de personnes handicapés qui ne connaissent pas leurs droits alors que [...] on a quand même la chance d'avoir des droits, autant d'en profiter quoi ! Normalement il ne s'agit pas d'une démarche isolée [bah] mais toutes n'ont pas les moyens. J'aimerais bien un jour devrais un étudiant comme tout le monde, tous les moyens rend accessible, un résumé pour chaque cours doit être accessibles avec le matériel présenté antérieurement* ». [Ryad, 24 ans, deuxième année SEGC. RHPMC24].

Ryad prépare son diplôme pour devenir expert-comptable, Il faut beaucoup de motivation et de volonté pour surmonter les obstacles qui sont face à lui, Ryad convient : « *je suis fatigué... je ne peux pas toujours me déplacer, rien n'est fait pour faciliter les choses des handicapés... Une chose aussi qui est un combat quotidien, c'est les structures... bah les escaliers partout, pas d'ascenseur.... le monde est pensé par une personne valide. Même s'il pense avoir mis des aménagements en place, il n'a pas cette vision pour tous... !* ». [Ryad, 24 ans, deuxième année SEGC. RHPMC24].

A ce niveau de compréhension, nous avons réalisé que l'insuffisance de leurs moyens de fonctionnement et les difficultés liées à l'accessibilité notamment des locaux inadaptés.

Difficultés à se déplacer, à voir, à entendre ou à apprendre, ... Cela signifie les accompagner pendant leurs études. Cela signifie améliorer l'accès à l'information, l'enseignement, aux programmes de formation, aux événements sur les droits et les applications pour les handicapés. Cela signifie également l'inclusion des étudiants handicapés au sein de l'université comme les autres étudiants sans faire de discrimination.

A cet effet, Hassiba nous fait part de son avis : « *Ne pas baisser les bras ! On peut tomber sur des gens qui peuvent nous aider. Ce n'est pas parce qu'on est handicapé qu'on ne peut pas faire d'études. La question du handicap est devenue un enjeu dans la stratégie de l'université. J'ai eu une enseignante de ... qui m'a dit une chose à laquelle je n'aurai jamais pensé personnellement : « Vois ton handicap comme un atout et non comme un obstacle » personnellement j'insiste de discuter entre l'enseignant et son étudiant sur la stratégie de ses besoins d'apprentissage et proposer des mesures de rechange pour les travaux exigés et les méthodes d'évaluation* ». [Hassiba, 25 ans, deuxième année master biologie. HBFC25].

A ce stade, nous comprenons que les stratégies d'enseignement et des mesures d'adaptation pouvant s'appliquer à la plupart des étudiants en situation de handicap. Nous n'oublions pas qu'une même condition peut avoir des effets différents d'un étudiant à l'autre selon son expérience du programme d'études et le milieu universitaire.

A ce sujet, Laziz explique : « *L'accueil et l'accompagnement sont pas satisfaisantes...enfin cela nécessite une amélioration. Pour mes cours, il serait bien que les enseignants transmettent leurs cours en format numérisé car même si j'ai des collègues pour prendre les notes des cours cela me permettra de pouvoir prendre connaissance du cours à l'avance et ainsi d'y être à l'aise afin de pouvoir poser des questions s'il y a un point que je ne comprends pas* ». [Laziz, 23 ans, deuxième année lettre et culture amazigh. LNAMC23].

Les cours qui font appel à un manuel pourraient être plus faciles à préparer, car cet outil pédagogique permet d'assurer une structure et une progression prévisibles au cours de la session.

Celia trouve elle aussi des difficultés, mais d'une nature distincte, elle nous dit que : « *C'est là qu'on m'a expliqué [...] mes droits, et que j'avais le droit à une prise de notes, que j'avais le droit à quelqu'un qui m'accompagne ici et en dehors des temps d'université. [...] Voilà j'ai décidé cette année-là de voir comment ça pouvait se passer* ». [Celia, 23 ans, première année lettre arabe. CMAFC23].

Il serait souhaitable également de privilégier l'enseignement universitaire inclusif, pour favoriser l'intégration sociale des étudiants handicapés dans un milieu de vie ordinaire.

De la part de Sara : « *Y a rien à dire... [Rire]... y a rien pour l'instant...j'ai déjà expliqué ça... [Puff enfin bah]...j'aimerais bien que les enseignant font pas la différence entre ça...et ça... (Le contact avec mes camarades en classe pareil)...ensuite facilite l'accessibilité d'enregistrer les cours....pas seulement ça y a d'autre aussi !...en plus de cela ma première année à l'université a été très dure car les difficultés sont apparues au fur et à mesure. Au début, j'ai un problème avec l'enseignante XXX j'ai déjà raconté ça... mon principal problème étant la prise de note... bah après tout une histoire j'enregistrais tous les cours pour pouvoir les apprendre. Le problème c'est que je n'avais plus de temps pour conserver une vie sociale... bah ma3lich ...J'avais également beaucoup de craintes par rapport à l'avenir.... Mais, dès mon arrivée à l'université, j'ai pris contact avec la CASAM mais des aménagements manquent y a pas vraiment une meilleure prise en charge que ce soit le matériel humaine et surtout technique...j'ai rien trouvé comme aide...c'est papa qui m'a fait tous* ». [Sara, 20 ans, première année science humaine. SMSHFC20].

Dans ce passage, la stratégie qui favorise l'apprentissage de Sara, l'enseignant (e) doit traiter cette étudiante sur un pied d'égalité avec ses camarades. La difficulté qu'elle rencontre encore est toujours liée à l'accessibilité des documents : récupérer le contenu des documents (souvent les supports de cours), pour les rendre plus accessibles, et cela en fonction de leur handicap. Dans tous les cas, Sara besoin d'un logiciel adapté afin de gagner en autonomie et

de résoudre le trouble de l'écriture pendant le cours. Cette idée est soutenue par Neyret Guy, en disant que : «*Le besoin ou l'envie [d'être et] d'agir ensemble pour développer des liens*». ¹⁰

Même Sofiane soutient l'idée de Sara : «*Le problème toujours qui se pose c'est le matériel et l'accessibilité. Rien n'était adapté pour que je puisse suivre mes études. Certains cours ou TD n'est pas accessibles. Les lieux n'est pas accessibles en fauteuil [...] commençant par la chambre universitaire, puis le transport, les aménagements d'accessibilité au établissement par exemple : laboratoire, les classes, la bibliothèque...etc. donc, tous peuvent être accessible, il faut trouver des astuces pour avoir des moyens et bien sur les aménagements techniques pour les rendre accessible...Ensuite pour faire une recherche en bibliothèque requiert plus de temps donc, il faut une personne-accompagnatrice pour assister dans mes recherches de livres ou de documents* ». [Sofiane, 30 ans, première année français. SMFM30].

Par contre Amirouche fait part de leur avis : «*C'est vrais que je suis doctorant mais j'ai rencontré beaucoup de difficulté en matière d'accessibilité. Il n'y a pas tout un dispositif qui mit en place pour compenser le handicap avec des aides humaines. Je suis vraiment découragé, parce que les moyens mis en place ne sont pas appliqué. J'ai beaucoup de difficulté pendant mes cours. Il n'y a pas l'accès à la bibliothèque, les escaliers par tous [si fatigant] je préfère de faire une journée de sensibilisation. Je demande au personnel de l'administration d'accueillir et d'être bien surtout les secrétaires* ». [Amirouche, 28 ans, doctorant en deuxième année droit. ADMC28].

L'université agit dans ce sens en sensibilisant tous les enseignants que ce soit titulaires ou bien vacataires à l'accueil possible dans leurs cours pour les étudiants handicapés et les aider à les intégrer, voire leur proposer certaines activités adaptées pour analyser les contraintes liées à l'accessibilité.

Différents aménagements concernant l'enseignement sont possibles : tutorat, preneur de notes, prêt de matériels (dictaphone, ordinateur portable...), adaptation de documents (caractères agrandis, transcription en braille, logiciel de synthèse vocale, etc.). Les demandes d'aménagements peuvent se faire auprès de la cellule d'accompagnement, de Sensibilisation, d'Appui et de Médiation de l'université de Bejaia. A cet effet ;

Nous trouvons que le responsable de la Cellule d'Accompagnement, de Sensibilisation, d'Appui et de Médiation docteur Bouraoui Kamel, nous partage cet avis, qui

¹⁰ - Neyret GUY. « Mise en perspective des recherches ». Dans Chopart Jean-Noël, GUY Neyret et RAULT Daniel (dir.), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris : La Découverte. 2006, p 21-22.

est similaire, en disant que : « [...] *Certains outils informatiques peuvent faciliter aussi la communication et encourager la participation active de l'étudiant. Par exemple, une tablette tactile peut permettre à l'étudiant de communiquer directement avec l'enseignant ou avec ses camarades par l'écrit pour poser des questions, pour vérifier des réponses écrites lors des exercices. Pour acquérir certains moyens (matériel informatique) ou bien adapter les structures sa coûte quelque chose, donc, il faut qu'il y a un financement comme même, parce qu'on ne peut pas changer les choses par la bonne parole* ». [Kamel, médecin généraliste et responsable de la CASAM. BKMRCASAM].

Les aménagements mis en place en début d'année peuvent tout à fait être modifiés en cours d'année s'ils ne correspondent pas aux besoins de l'étudiant. Chaque aménagement est spécifique à un étudiant particulier et doit lui permettre de poursuivre ses études comme les autres étudiants. Le but des aménagements n'est pas d'assister l'étudiant mais de pouvoir le rendre le plus autonome possible dans sa vie universitaire, en garantissant l'égalité des chances avec les autres étudiants.

L'université souscrit pleinement au principe que l'intégration sociale des étudiants handicapés demeure une responsabilité commune. En toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège entre les étudiants normaux et étudiants handicapés. Le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaires, notamment, les ressources pédagogiques, administratives et humaines afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles.

Selon le responsable de la cellule docteur Bouraoui Kamel : « *C'est vrai que pour l'instant j'ai reconnu et tout le monde reconnaît qu'on n'a pas encore produit tout ça. Pour ceux qui n'entendent pas et ceux qu'ils ne voyaient pas, il faudrait aussi adapter les formats pédagogiques : C'est-à-dire les cours, les examens, ...etc. Pour les malvoyants, il faut faire quelque chose vocale. Pour les personnes auditives il faut faire quelque chose de transcrire. On travaille c'est justement le but de la CASAM, c'est d'arriver à mettre des équipements, des technologies et faire rendre les établissements universitaires accessibles et conformes. C'est un grand travail [bah] mais ce n'est pas impossible.... Ensuite, pour quelqu'un qui ne voit pas, il faut qu'il y a une infrastructure qui est adaptée à lui par exemple chaque pas pour entrer au service il faut qu'il y a une petite inscription relief adressée à cette personne là pour rendre conforme tous les établissements. Donc le micro et le réseau doivent être accessibles dû la nécessité de généraliser peut être même rendre obligatoire l'acquisition de langage des signes pour les personnes qui n'entendent pas. Il faut arriver a installé tout ça mais pour*

l'instant on n'a pas réussi mais c'est ça notre espoir ». [Kamel, médecin généraliste et responsable de la CASAM. BKMRCASAM].

Les résultats de notre enquête montrent donc, comme nous l'avons relevé auparavant, que les logiques d'intégrations sociales des étudiants handicapés seraient reconnues. Cela pourrait certainement cibler et prendre en considérations les besoins des étudiants handicapés dans les programmes et projets nationaux.

L'intégration des étudiants handicapés dans le milieu universitaire est un moyen efficace pour asseoir une intégration sociale durable. De ce point de vue, il faut prendre en compte la problématique des étudiants handicapés dans toutes les politiques publiques et privilégier dorénavant une approche inclusive dans la mise en œuvre des projets de développement au sein de l'université.

Conclusion :

Nous avons pu apporter dans cette partie les déclarations de nos enquêtés qui ont permis d'obtenir des réponses à notre problématique et à nos hypothèses.

D'après les réponses reçues lors de nos entretiens qu'on a mené sur le terrain, les avis de nos enquêtés ne se diffèrent pas concernant la formation pédagogique et les réponses de l'université aux situations des étudiants handicapés. Dans cet ordre d'idées, nous constatons que l'accessibilité à l'université de Bejaia ne se limite pas à l'environnement physique, matériel, technique ou encore technologique, mais elle tente de favoriser la pleine participation sociale à la vie universitaire.

La vérification des hypothèses :

Lors de l'élaboration de notre travail, nous avons mis aux point deux hypothèses découlant des concepts théoriques développés au long du travail. Notre analyse basée sur les données obtenues lors de notre enquête de terrain, auquel nous avons fait appel à l'observation directe, y compris des entretiens effectués auprès des étudiants en besoin spécifique, le psychologue et le responsable de la CASAM, nous avons pu vérifier nos hypothèses de départ.

Dès lors, on vérifie la première hypothèse qui est : « La Cellule d'Accompagnement, de Sensibilisation, d'Appui et de Médiation de Bejaia assure une prise en charge socio-médicale et psychologique dans une éventuelle intégration sociale des étudiants handicapés ».

Cette hypothèse a pour objectif de démontrer si la cellule d'accompagnement, de sensibilisation, d'appui et de médiation contribue concrètement dans la prise en charge socio-médicale et psychologique des étudiants handicapés.

D'après les données empiriques récoltées sur le terrain, par le biais des entretiens, notre échantillon affirme qu'il y a pas vraiment une meilleure prise en charge que ce soit socio-médicale et psychologique, et malgré le manque de certains moyens, la cellule d'accompagnement, de sensibilisation, d'appui et de médiation fourni des efforts pour réaliser une bonne prise en charge pour satisfaire les besoins de chaque étudiant handicapé.

Vue les réponses obtenues, on peut dire que cette hypothèse : « La Cellule d'Accompagnement, de Sensibilisation, d'Appui et de Médiation de Bejaia assure une prise en charge socio-médicale et psychologique dans une éventuelle intégration sociale des étudiants handicapés » est confirmée.

Et pour la deuxième hypothèse : « Les représentations sociales sur les capacités et les besoins des étudiants handicapés peuvent être un véritable frein à l'accès à leur enseignement » est aussi confirmée, vu que les représentations sociales du handicap apparaissent comme des freins car elles peuvent amener l'étudiant en situation de handicap à se percevoir comme différent. Ce sentiment peut influencer sur ses relations avec les acteurs universitaires : difficulté à communiquer ou bien manque de courage pour faire des demandes particulières aux enseignants.

A travers les résultats obtenus lors de notre enquête, nous avons constaté que la cellule d'accompagnement, de sensibilisation, d'appui et de médiation (CASAM) au sein de l'université de Bejaia, qu'on a choisie comme exemple d'étude, joue dynamiquement son rôle malgré d'un manque énorme des moyens. Elle essaye de faciliter les besoins, le droit à la compensation et à l'accès au savoir des étudiants en situation de handicap, pour l'aménagement des études au cours de l'enseignement et l'accompagnement pédagogique pendant l'année universitaire. Elle fonctionne en relation avec les différents services de l'université et peut les aider dans leurs démarches administratives : tiers temps, accès à l'hébergement et à tout type d'infrastructure...etc.

L'ambition de cette recherche était de démontrer la situation des étudiants handicapés au sein de l'université. Cette frange désavantagée de la population réclame une oreille attentive et une prise en charge effective de ses maux et problèmes afin d'être autonome.

Cet objectif nous a mené donc à formuler notre problématique, ainsi nos hypothèses, ces derniers ont été testés sur le terrain. Elles sont confirmées par des résultats ressorties par cette enquête par laquelle on a pu constater que ces étudiants handicapés souffrent d'une véritable crise, et semble qu'ils sont exclus.

Avant que l'handicap ne soit pris en compte, il a fallu le faire exister socialement, cela veut dire que les étudiants handicapés ont un plus fort besoin d'intégration sociale. Ils ont souvent besoin de plus de temps et d'énergie que les autres étudiants pour réaliser la même tâche accompagnée souvent d'une plus grande fatigabilité que les autres étudiants.

Concernant la prise en charge socio-médicale et psychologique, nos enquêtés nous ont confirmé que cette prise en charge est limitée et insatisfaisante, car le manque de moyens et l'absence du soutien de l'Etat demeurent les deux facteurs qui freinent et ralentissent cette prise en charge. Les conséquences de telle situation peuvent être contraignant car ces besoins spécifiques des étudiants handicapés peuvent créer des difficultés d'apprentissage voir des abandons d'activités (d'études) par les étudiants.

L'université doit s'imposer comme un moteur qui assure la prise en charge et l'intégration de tous les étudiants qui la fréquentent, en dépit leurs différences et leurs besoins. Quand un étudiant handicapé intègre l'université, il doit être pris en charge et manifester ces besoins pour qu'il puisse vivre normalement ; ensuite, c'est aux services universitaires de faire le nécessaire pour que cet étudiant handicapé soit juste un étudiant comme un autre.

Un obstacle à devoir surmonter, afin qu'ils puissent trouver une place dans la société et éviter la stigmatisation et la marginalité. En effet ces difficultés peuvent se dépasser par une volonté d'adaptation. Pour ce qui est de l'accessibilité, il conviendrait de mettre en place des actions de formation à destination des personnels : chargés d'accueil des étudiants, personnels médicaux...etc. afin d'anticiper les besoins et d'éviter toute situation critique.

Aujourd'hui, il existe une conscience partagée que l'environnement constitue un obstacle important à une inclusion optimale. Les lois ratifient concernant l'évolution des représentations sociales face au handicap. Un problème lié à l'environnement social qui contient un ensemble d'obstacles et barrières, que ce soit physiques (l'inaccessibilité des lieux, du transport,...etc.), ou immatériels (discrimination, mauvais regard, préjugés,...etc.). Que cela constitue vraiment un obstacle qui réduit les chances des étudiants handicapés d'accéder à l'enseignement supérieur.

En effet, les représentations sociales sur les capacités et les besoins des étudiants handicapés sont considérées comme un véritable frein d'accéder à l'enseignement ; car elles peuvent amener l'étudiant en situation de handicap à se percevoir comme différent. Ce sentiment peut influencer sur ses relations avec les acteurs universitaires : difficulté à communiquer ou bien manque de courage pour faire des demandes particulières aux enseignants. Or, les relations avec les autres sont un vecteur d'inclusion universitaire et peuvent même être un facteur facilitateur permettant d'appréhender plus positivement l'apprentissage.

À cet égard, les dix (10) interviewés ont été analysés semblent reconnaître la nécessité d'ajustement et, en même temps, de résistance aux sacrifices menant à des formes de relégation sociale. Malgré les difficultés rencontrées, ils ont ouvert des espaces dans leur parcours universitaire et ils ont ainsi mis en lumière la nécessité pour surmonter les craintes liées à l'enseignement supérieur. Celui-ci, au contraire, doit en permanence favoriser les droits de l'homme, la justice et l'intégration sociale.

Enfin, nous pouvons dire que notre étude ne constitue qu'une tentative d'analyse sociologique du phénomène. Cette recherche a soulevé plusieurs interrogations dès son début, et il nous semble avoir élucidé quelques une d'entre-elles. D'autres études encore nécessitent du temps de moyens et d'efforts afin d'élucider d'autres aspects cachés de ce phénomène.

La liste bibliographique :

1. Ouvrage :

- BLANC Alain, *L'insertion professionnelle des handicapés*, édition, Presse Universitaire de Grenoble, septembre 2009.
- BRU Marc. Pratiques enseignantes à l'université : opportunité et intérêt des recherches, in Annot Emmanuelle, Fave- Bonnet Marie- Françoise. (Sous la dir.), *Pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur : enseigner, apprendre, évaluer*. Paris : L'Harmattan. 2004.
- CARPENTIER Roy Marie-Claire, *Comprendre les besoins des enfants dans les écoles intégratrices et y répondre*, UNESCO, Paris, 2003.
- CHARPENTIER Marc et All, *Vieillir au pluriel*, Perspectives sociales, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2010.
- CLAUDE Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958.
- FISCHER Gustave-Nicholas, *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Dunod, 1987.
- GOFFMAN Erving., *Stigmate. Les Usages sociaux des handicaps*, Éditions de Minuit, Paris, 1975.
- GUIDETTI Michèle, TOURRETTE Catherine, *Handicaps et développement psychologique de l'enfant*, 2ème édition, Armand Colin, Paris, 2004.
- GUY Neyret. Mise en perspective des recherches. Dans Chopart, Jean-Noël, GUY Neyret et RAULT Daniel (dir.), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris : La Découverte. 2006.
- JODELET Denise, *Les représentations sociales*, PUF, 1994.
- KEABLE Pierre, *L'intégration sociale, un cadre conceptuel porteur de changements*, Namur 2007.
- LANNERS Romain et LAMBERT Jean-Louis, *L'intervention précoce en éducation spécialisée. Bilan et perspectives*. Lucerne : SHZ/SPC.2002.
- LARROUY Muriel, *L'innovation de l'accessibilité. Des politiques de transport des personnes handicapées aux politiques d'accessibilité de 1975 à 2005*, Grenoble, PUG, 2011.
- LEMAY Michel, *Les groupes des jeunes inadaptés*, PUF, Paris 1961.

- NUSSBAUM Martha, *Frontiers de justice. Disability Nationality Species Membership*, Cambridge, Belknap Press, 2006.
- PAUGAM Serge, *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, 1^{ère} édition, Presse universitaire de France, 1994.
- PERREGAUX Christiane. *Odyssea, accueils et approches interculturelles*. Neuchâtel : COROME. 1994.
- RONCIN Charles. *Bien vivre la classe*. Paris : PUF, 1995.
- SOROKIN Pitirim A, *Social mobility*, New York, Harper and Brothers 1927; rééd. *Social and cultural mobility*, Glencoe, Free Press, 1959.
- TERRAL Daniel, *Prendre en charge à domicile l'enfant handicapé*, DUNOD, Paris, 2002.
- VANDENBROECK Michel, *Eduquer nos enfants à la diversité sociale, culturelle, ethnique, familiale...* Ramonville Saint-Agne : Erès. (2005).
- ZAFFRAN Joël, *Accessibilité et handicap. Anciennes pratiques, nouvel enjeu*, Presses universitaires de Grenoble, 2015.

2. Articles :

- ANTAGNAGUE Emile et LABERT Marie-France, *La formation d'éducateurs de jeunes enfants*, in revue « Changements sociaux et actions communautaires », Service des publications U.T.M, Toulouse, série A- Tome 34, 1998.
- Extrait du document, « Définition de l'accessibilité, une Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées », dans FINANCE Jean-Pierre, *Guide handicap et formation*, Paris. Septembre 2006.
- FALTA Patricia Ladia, *Vers l'accessibilité universelle*, Acte de colloque international « 10 ans de recherche à partager », Montréal, 1992.
- GEORGET Michel, MOSNIER Michèle, *La politique d'accueil des étudiants handicapés : enquête réalisée en France*, IGAENR, 2006.
- Le BRETON David, TISSERON Serge, À propos de l'ouvrage de Charles Gardou : « Fragments sur le handicap et la vulnérabilité. Pour une révolution de la pensée et de l'action », *Reliance* 2005/2 (no 16).
- PIERRE Bourdieu, « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture ». *Revue française de sociologie, Les changements en France*, 7(3), 1966.

- SEGON Michaël et Le ROUX Nathalie. « Parcours de formation et d'accès à l'emploi des anciens étudiants handicapés : formes de recours aux dispositifs et dynamiques identitaires ». *Agora Débats/Jeunesses*, 2013/3, N°65.
- ZORELI Mohamed Amokrane, « Associations et innovation sociale en Kabylie », Mars 2017, n°233.

3. Les ouvrages méthodologiques :

- BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, *L'enquête et ses méthodes l'entretien*, Armand Colin, 2eme édition, 2007.
- CHEVALIER Jean, *Administration de l'entreprise*, Dunod, Paris, 1992.
- DELPELTAU François, *La démarche d'une recherche en science humaine*, Les Presses de l'Université de Laval, de Boeck, 2000.
- GUIDERE Mathieu, *Méthodologie de la recherche*, Edition Ellipses, Paris, 2005.
- JAVEAU Claude, *L'enquête par questionnaire : Manuel à l'usage du praticien*, 3ème éd., Edition de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1985.
- QUIVY Raymond et Al, *Manuel de Recherche en Sciences Sociales*, 3ème édition, Dunod, Paris, 1998.
- SAVARESE Eric, *Méthodes des sciences sociales*, édition ellipses, Paris, 2006.
- ZAGRE Ambroise, *Méthodologie de recherche en science sociale*, Harmattan, Paris, 2013.

4. Les Dictionnaires :

- Lexique de sociologie, 3eme édition, Dalloz, Paris, 2010.
- MUCCHIELLI Alex, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, 3^{ème} Edition Armand Colin, Paris, 2012.

5. Webographie :

- Déclaration de Madrid, « Non-discrimination plus action positive font l'inclusion sociale », 2003, http://dcalin.fr/internat/declaration_madrid.html.
- <http://laboiteame.a.l.f.unblog.fr/files/2011/11/goffman.pdf>.

Annexe I : Guide d'entretien

I- Les données personnelles :

- 1- Sexe :
- 2- Age :
- 3- Situation familiale :
- 4- Niveau d'instruction :

II- La prise en charge socio-médicale et psychologique des étudiants handicapés :

- 5- Ya-t-il des praticiens qui assurent votre prise en charge ? Si oui, lesquels ? Si non pourquoi, et quels sont les moyens utilisés pour votre prise en charge ?
- 6- Trouvez-vous des facilités dans vos déplacements entre les différentes infrastructures de l'université ? Si non, pourquoi ?
- 7- Sentez-vous stigmatisé (e) par manque de moyens d'accessibilité à l'université ?
- 8- Consultez-vous un psychologue ? Si oui, pourquoi ? Si non pourquoi ?
- 9- Quelle est la réaction des membres de votre famille à l'égard de votre handicap ?
- 10- Comment jugez-vous le rôle enseignants universitaires dans la prise en charge des étudiants handicapés ?

III- L'intégration sociale et universitaire des étudiants handicapés :

- 11- Est-ce que les étudiants handicapés bénéficient-ils de formations pour la manipulation des équipements techniques ?
- 12- Ces équipements sont-ils nécessaires à leur intégration sociale ? Si oui, Comment ?
- 13- Les équipements techniques appropriés aux étudiants handicapés sont-ils suffisants à leur accessibilité ?
- 14- Quelles sont les stratégies mises en place pour l'intégration sociale des étudiants handicapés par le biais de l'enseignement universitaire inclusive ?
- 15- Quels sont les moyens mis en place pour l'intégration des étudiants handicapés au sein de l'université ? Et quelles sont les obstacles qui empêchent l'intégration sociale de ces étudiants dans la société algérienne ?
- 16- Quel est le rôle de l'université pour créer des conditions d'accessibilité didactique ?

- 17- Selon vous, comment pourrions-nous favoriser le déplacement des étudiants handicapés sur le campus de l'université ?
- 18- Comment jugez-vous l'importance de logement commun à l'intégration sociale des étudiants handicapés ?
- 19- L'université a-t-elle un projet de développement pour l'accueil et le suivi des étudiants handicapés ?
- 20- La bibliothèque possède-t-elle un service spécifique, dédié à l'accueil des étudiants handicapés ?
- 21- Le matériel pédagogique utilisé par les enseignants est-il adéquat à la compréhension et la transmission des enseignements aux étudiants handicapés ?
- 22- Comment jugez-vous le rôle de l'université dans la prise en charge des étudiants handicapés ?

Entretien

I- Les données personnelles (partie facultative) :

- 1- Sexe : Masculin
- 2- Age : 30 ans
- 3- Situation familiale : Marié
- 4- Niveau d'instruction : 1ère année français

II- La prise en charge socio-médicale et psychologique des étudiants handicapés :

- 5- Ya-t-il des praticiens qui assurent votre prise en charge ? Si oui, lesquels ? Si non pourquoi, et quels sont les moyens utilisés pour votre prise en charge ?

« Pour moi il y'a l'insuffisance de structures spécialisées dans la prise en charge. Un accès très difficile et l'absence de programme spécifique pouvant satisfaire nos besoins et résoudre de manière durable notre problème. Pour moi autant que je suis un myopathe, je n'ai pas eu la chance d'être pris en charge. Il y a un manque énorme du matériel, des spécialistes qui assure mon état de santé. Et j'ai fini par la prise en charge n'est pas suffisante... mais c'est comme ça !».

- 6- Trouvez-vous des facilités dans vos déplacements entre les différentes infrastructures de l'université ? Si non, pourquoi ?

« Un étudiant en fauteuil roulant peut accéder seulement à quelques salles de cours au rez-de-chaussée. Mais malheureusement, ses cours sont toujours organisés dans des salles 2èmes au 3ème étage qui n'est pas accessibles. Point négatif : Il n'y a pas les ascenseurs, ce qui a rendu mes études plus difficiles le manque d'accès à certains locaux».

- 7- Sentez-vous stigmatisé (e) par manque de moyens d'accessibilité à l'université ?

« Je me sens dévalorisé, marginalisé et totalement exclu...Le suivi paraît aussi plus lourd et compliqué du fait du manque de moyens. L'université évoque le manque de moyens techniques et humains adaptés à l'accueil des handicapés ».

- 8- Consultez-vous un psychologue ? Si oui, pourquoi ? Si non pourquoi ?

« Oui, pourquoi pas ? bien sûr qu'il y a une certaine amélioration dans mon état psychologique, j'ai raconté mon problème, et j'ai senti à l'aise et soulagé, et d'ailleurs à chaque fois je rencontre des étudiants dans mon cas je les conseille de faire appel à un psychologue ».

9- Quelle est la réaction des membres de votre famille à l'égard de votre handicap ?

« Au départ, ils n'ont pas accepté, parce que tous mes frères sont des myopathes (04 frères)...mais actuellement ; ils ont accepté à cause des autres handicaps qui ont réussi dans leurs vies [...] aident bien et qui prennent le temps de nous écouter et de chercher avec nous. C'est avec le cœur qu'ils le font ».

10- Comment jugez-vous le rôle enseignants universitaires dans la prise en charge des étudiants handicapés ?

« Il est suggéré au professeur de vérifier au début du cours si l'aide d'un autre étudiant est nécessaire pour acquérir ou accéder au matériel pédagogique et surtout de fournir le plus tôt possible la liste des livres et des documents à lire. Pour moi, il y a une asymétrie récurrente de l'information entre les étudiants handicapés et le corps enseignant qui ne sait pas comment s'y prendre pour aider ces étudiants ».

III- L'intégration sociale et universitaire des étudiants handicapés :

11- Est-ce que les étudiants handicapés bénéficient-ils de formations pour la manipulation des équipements techniques ?

« Pour moi non. Pour autre je ne sais pas... »

12- Ces équipements sont-ils nécessaires à leur intégration sociale ? Si oui, Comment ?

« ...Et je pense que bien sûr sont nécessaires pour les aider, faciliter leur intégration et aussi pour faciliter leur autonomie à titre d'exemple : les malvoyants pour les guider, faciliter les déplacements au sein de la fac...».

13- Les équipements techniques appropriés aux étudiants handicapés sont-ils suffisants à leur accessibilité ?

« ... et malgré ça toujours n'est pas suffisant par rapport à l'accessibilité toujours il y a un manque surtout au sein de notre faculté ! ».

14- Quelles sont les stratégies mises en place pour l'intégration sociale des étudiants handicapés par le biais de l'enseignement universitaire inclusive ?

« Le problème toujours qui se pose c'est le matériel et l'accessibilité. Rien n'était adapté pour que je puisse suivre mes études. Certains cours ou TD n'est pas

accessibles. Les lieux n'est pas accessibles en fauteuil [...] commençant par la chambre universitaire, puis le transport, les aménagements d'accessibilité au établissement par exemple : laboratoire, les classes, la bibliothèque...etc. donc, tous peuvent être accessible, il faut trouver des astuces pour avoir des moyens et bien sur les aménagements techniques pour les rendre accessible...Ensuite pour faire une recherche en bibliothèque requiert plus de temps donc, il faut une personne-accompagnatrice pour assister dans mes recherches de livres ou de documents».

15- Quels sont les moyens mis en place pour l'intégration des étudiants handicapés au sein de l'université ? Et quelles sont les obstacles qui empêchent l'intégration sociale de ces étudiants dans la société algérienne ?

« Il n'y a pas des moyens...la plupart des obstacles sont les mêmes pour tous les étudiants handicapés. Ces obstacles résident dans des éléments, tels les escaliers, les entrées des portes, l'aménagement des salles...etc. et tout ce concerne l'accessibilité pédagogique. Je peux dire que ces obstacles peuvent se présenter sous des formes diverses, et encore d'attitudes négatives [...] le niveau de difficulté des cours et les horaires inadéquats, l'absence d'ascenseur dans des salles pour monter au 2eme au 3eme étage, toilettes non accessibles ou des moyens de transport inaccessibles. Aussi la difficulté à trouver des logements accessibles dans les résidences...il y a tout un dispositif qui a été mis en place pour compenser l'handicap avec des aides, mais j'ai rien vu, je suis vraiment déçu parce que les moyens mis en place ne sont pas appliqués ».

16- Quel est le rôle de l'université pour créer des conditions d'accessibilité didactique ?

« La loi recommande que chaque handicapé a le droit d'être intégré et d'avoir une accessibilité au sein de l'université, mais malheureusement l'université ne joue pas son rôle convenablement et je ne sais pas pourquoi, pour moi c'est toujours le problème de l'accessibilité ».

17- Selon vous, comment pourrions-nous favoriser le déplacement des étudiants handicapés sur le campus de l'université ?

« Pour moi les informations doivent être disponibles, chaque étage avec ascenseurs, braille pour les malvoyants..., surtout pour les handicaps moteur et physique il faut

qu'il y a une accessibilité aux transports, toilettes, salles, amphis, bibliothèque, salle informatique...parking pour stationnement handicap pour nous facilite l'intégration au sein de la fac ».

18- Comment jugez-vous l'importance de logement commun à l'intégration sociale des étudiants handicapés ?

« A propos ce sujet le logement commun entre les étudiants handicapés et ceux dont le handicap n'est pas visible [...] souvent les moyens manquant ; parce que j'ai un problème de l'accessibilité...mais il est important parce que j'habite loin en plus l'amitié devienne de plus en plus renforcée et je ne senti plus discriminé et isolé ».

19- L'université a-t-elle un projet de développement pour l'accueil et le suivi des étudiants handicapés ?

« Je suis venu ici pour l'accueil qui se fait aux handicapés. Je sais qu'il y a un responsable en cas de problème. Souvent les moyens manquent, il y a beaucoup d'efforts à faire. Mais on ne peut rien faire s'il n'y a pas de subventions. Alors je me débrouille un peu. Dans d'autres cas l'université de Bejaia où je suis inscrit après le bac, au-delà de la prise en charge, il n'y a pas vraiment des moyens. Ici, le secrétariat de la CASAM est ouvert du dimanche au jeudi. Il y a toujours quelqu'un. Mais la loi, au niveau de ce qu'elle promettait en matière d'aide humaine est largement insuffisante. Si on n'a pas les moyens de financer [...] on a le droit à aucune aide. On a la bourse mais il faut acheter nos livres..., on a beaucoup de dépenses uniquement pour le volet pédagogiques [...] Ça été difficile pour moi ma première année quand je ne connaissais personne. J'étais dans un lycée de campagne avant, encadrée par une auxiliaire de vie et je suis arrivée à la fac, seule... c'était le grand écart ».

20- La bibliothèque possède-t-elle un service spécifique, dédié à l'accueil des étudiants handicapés ?

« Il n'y a pas d'ascenseurs dans notre bibliothèque universitaire (faculté des lettres et des langues). Et aussi, elle ne possède pas d'un service d'accueil à cause de manque de moyens. D'ailleurs, il n'y en aura jamais, car elle est classée au patrimoine historique ».

21- Le matériel pédagogique utilisé par les enseignants est-il adéquat à la compréhension et la transmission des enseignements aux étudiants handicapés ?

« N'est pas adéquat [malheureusement] mais ça revient toujours aux conditions et les moyens de travail existants [...] mais cela se fait progressivement. Si les enseignants sont les experts dans leurs domaines d'enseignement, ce sont les étudiants handicapés qui connaissent le mieux leurs propres besoins ! ».

22- Comment jugez-vous le rôle de l'université dans la prise en charge des étudiants handicapés ?

« Est vraiment très faible ce qui concerne l'accessibilité [...] mais la cellule d'accompagnement est clairement attachée à l'université habituellement en contact privilégié avec les étudiants...le responsable de la cellule est directement impliqué dans l'exercice de la prise en charge, mais toujours il y'a un manque de moyens humains et techniques ».

RESUME

Dans ce mémoire, nous apportons au problème de l'intégration sociale et accessibilité pratique des étudiants handicapés de l'université de Bejaia. Chaque fois qu'un étudiant n'est pas ou n'est plus en situation de faire valoir les mêmes droits que les autres du fait de son handicap, c'est le fonctionnement de nos sociétés qui est mis en jeu. Dans ce contexte, l'accessibilité est la possibilité d'une égale participation sociale de toutes les sphères sociales, pour assurer la liberté des handicapés de choisir la vie qu'ils veulent mener, dans la capacité de leurs moyens présents et à venir.

Mots clés :Le handicap, Accessibilité, Stigmatisation, Mobilité sociale, Exclusion social, Représentation social, Intégration sociale.

ABSTRACT

In this memoir, we bring to the problem of social integration and practical accessibility of students with disabilities from the University of Bejaia. Every time a student is not or is not any more in situation to assert to right the same rights as the others because of his handicap, it is the functioning of our companies (societies) that is involved(put at stake).In this context, accessibility is the possibility of equal social participation from all social spheres, to ensure the freedom of the disabled to choose the life they want to lead, in the capacity of their present and future means.

Keywords:Handicap (disability), Accessibility, Stigmatization, Social mobility, Social exclusion, Social representation, social integration.